Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 19 novembre 2018

Présents à 18h00

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
DUCHEMIN Véronique
DEMAY Thierry
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
DE SAINTE-CROIX Andrée
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham

Absents à 18h00 ayant donné un pouvoir

COUCUREAU Martine	Pouvoir à M. DELAS
BOTTE Anne-France	Pouvoir à Mme QUILLIER
BOCQUET Christophe	Pouvoir à Michel VENEAU
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
WICKERS Franck	Pouvoir à Mme HENRY
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX

Absents à 18h00

MANGEOT Denis
BLOIN Denis
VEYCHARD Christophe

Interruption de séance à 18h55

Reprise de la séance à 19h17

Présents à 19h17

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
VEYCHARD Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents ayant donné un pouvoir à 19h17

COUCUREAU Martine	Pouvoir à M. DELAS
BOTTE Anne-France	Pouvoir à Mme QUILLIER
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
WICKERS Franck	Pouvoir à Mme HENRY
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX

Absents à 19h17

BLOIN Denis
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 19 novembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 19 novembre 2018 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019.
2. Exercice 2018 – Décision modificative n° 1 : budgets STIC et Assainissement.
3. Ecole Notre Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2018/2019.
4. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) - Affectation 2018.
5. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) – Année 2018.
6. Exercice 2018 - Fonds Façade – Attribution de subventions d'équipement.
7. Exercice 2018 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs – Admission en non-valeur.

B) AFFAIRES CULTURELLES

8. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers.
9. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Maison de la Culture Nevers Agglomération.

C) AFFAIRES GENERALES

10. Recensement de la population 2019 : Indemnités des agents recenseurs.
11. Convention de mise à disposition de service entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).
12. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Myennes.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

13. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Neuvy-sur-Loire.
14. Loi ALUR – Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Saint Père.
15. Révision de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine / Site Patrimonial Remarquable (SPR), passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA)

C) AFFAIRES JURIDIQUES

16. Bail à construction sur le site de l'aérodrome au profit de M. Marconnet.
17. Cession de la parcelle ZD 0155 située lieudit « Champ des Esserts ».
18. Demande d'évaluation par un commissaire aux apports de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

19. Protocole d'accord transactionnel relatif à la résiliation du marché concernant l'extension du réseau d'assainissement de la Commune.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

A la demande du groupe des Elus Communistes et du Front de Gauche :

1 - L'Appel d'Offre doit permettre à la commune de louer au mieux disant. Nous demandons l'accès aux documents des postulants envoyés à la Mairie pour être sélectionnés.

2 - A son initiative la municipalité ouvre 2 restaurants en même temps. Nous demandons de porter à notre connaissance l'Etude de marché des 2 projets concomitants afin de connaitre leur viabilité (estimation du chiffre d'affaires prévisionnel - recherches de financement - apports personnels etc ..)

3 - Dans la presse vous dîtes vouloir maintenir une rigueur budgétaire, pourtant vous louez la Chaussade à un prix dérisoire. 1200 euros mensuels, avec la livraison de travaux conséquents, payés par les contribuables cosnois, à une entreprise privée. Ne pensez-vous pas qu'il y avait autre chose à faire dans l'intérêt de Cosne et de ses habitants ?

Tout le monde a conscience que les retombées économiques iront d'abord à ces restaurants avant de ruisseler sur les habitants et les autres commerces.

4 - L"avis de publicité, en date du 1er aout 2018, bien qu'apparaissant dans la rubrique "Marchés Publics" du site de la Mairie de COSNE COURS SUR LOIRE, mentionne que les deux conventions d'exploitation d'un fonds de commerce sur le domaine public, pour les sites de La Chaussade et du Palais de Loire, ***"ne sont en aucun cas une commande de la Personne Publique"***. **C'est une commande qui émane de qui, Alors ?**

5 - **La Ville de COSNE COURS SUR LOIRE perd ses deux salles des fêtes au détriment des associations et des Cosnois.** Est-ce normal ? Pourquoi les travaux qui vont être réalisés à La Chaussade ne l'ont-ils pas été auparavant pour rendre

cette grande salle plus conviviale et adaptée aux multiples usages pour les associations et les particuliers ?

INFORMATIONS DIVERSES

- Démission d'un conseiller municipal

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 19 novembre 2018

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal avec du retard. Je tiens à m'excuser. On a passé un moment très important pour la Ville de Cosne et le Territoire, on vient de signer avec la ministre de l'Aménagement des territoires une convention qui va nous porter, dans les années futures, le bassin de Cosne à une autre dimension. La ministre du Territoire qui connaît bien le terrain, fut maire d'une petite commune du Loir-et-Cher. J'espère que dans les années futures, on pourra toujours travailler avec elle et avec ses collaborateurs pour faire évoluer notre territoire.
Je ne regrette pas le retard. Pour vous, c'est un peu dommage, mais je pense qu'il était important qu'on signe cette Action Cœur de ville, pour permettre à Cosne de pouvoir porter ses projets, qui vont donner à la ville de Cosne sa dimension. Cosne est une ville centre qui aide beaucoup – je le dis à nos amis des communes voisines, à la communauté – Cosne apporte beaucoup pour le travail, pour les services, à nos voisins, et nous en sommes très fiers. Depuis toujours ça a été comme ça. La ministre l'a rappelé tout à l'heure, on n'est pas les seuls. Il y a des villes de 5-6000 habitants qui apportent à des petits territoires des services qui incombent à cette ville. C'est une juste réalité des choses qui va être remise en ordre, en rapport à cette Action Cœur de ville. Cela nous permettra d'avoir des aides pour monter les projets et pour donner une dynamique à notre territoire et à notre bassin de vie.
On a parlé du Centre Loire, nos amis qui sont de l'autre côté de la Loire. Elle est originaire du Loir-et-Cher. J'espère qu'elle pourra nous aider à travailler un peu plus avec les gens du Cher pour que demain, ensemble, on puisse vraiment dynamiser le territoire.

Le quorum est atteint.

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte-Croix. M. Bocquet donne pouvoir à moi-même. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Reboulleau. M. Wickers donne pouvoir à Mme Henry. Mme Botté donne pouvoir à Mme Quillier. Mme Louis donne pouvoir à M. Mézy. Mme Coucureau donne pouvoir à M. Delas.

Monsieur Boujlilat accepte-t-il d'être secrétaire de séance ?

Hicham Boujlilat
Si vous allez un peu moins vite, j'accepte. Je n'ai pas tout suivi sur les pouvoirs.

Michel Veneau
Avez-vous des observations par rapport au dernier compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2018 ?

Sylviane Bezou
Une petite remarque. A la page 31, dans le dernier paragraphe, ligne 6, c'est Hicham qui parle : « Je me rappelle, je ne vais pas remonter à l'an 2 ou à l'an 12 des débats qu'il y a eu ici. Sylviane était présente, d'autres aussi, Jean-Claude Deslot était présent ici et ils étaient dans la majorité adjoints à M. Béguin. »

Michel Veneau
C'est faux.

Sylviane Bezou
Bref, ce n'est pas conforme.

Michel Veneau
Il faut que ce soit revu.

Hicham Boujlilat
C'est moi qui ai dit ça ?

Sylviane Bezou
Je ne me rappelle pas du tout de ça.

Michel Veneau
Ça vous aurait peut-être arrangé, M. Boujlilat, de vous retrouver dans la majorité à l'époque. Vous auriez fait une carrière autre peut-être.

Sylviane Bezou
Page 67 je crois, il n'y a pas le résultat des votes. Pas du tout. A plusieurs endroits. Ce n'est pas qu'il n'y a pas les chiffres, il n'y a rien. On arrête et on passe au chapitre suivant. Au moins à 3 reprises : 67, 70 et 71. Pour moi, c'est tout.

Alain Dherbier
Je vais revenir sur les documents mis sur table. Ce n'est pas facile d'en prendre connaissance le jour-même. Je n'étais pas là au dernier conseil, donc je n'ai pas pu intervenir. Je voulais savoir, sur la vente d'IMP, rue du colonel Rabier, si vous aviez pensé préempter. Ça a été vendu 150 000 €. Aviez-vous pensé préempter sur cette vente ?

Michel Veneau
Ça n'a pas été vendu 150 000 €, ça a été vendu aux enchères.

Alain Dherbier
C'est ce que j'ai. Mise à prix : 150 000 €.

Michel Veneau
Non, ça a été vendu aux enchères, mais pas 150 000 €.

Alain Dherbier
C'est ce qui est mis sur le… Ça a été vendu combien ? On ne sait pas ?

Michel Veneau
De mémoire, je crois que ça a été vendu 75 000 €.

Alain Dherbier
Vous n'aviez pas pensé préempter ?

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
Je sais que nos projets ne sont pas forcément partagés par vous, mais à l'époque, on avait pensé éventuellement acheter, le prix que ça avait été vendu, c'est-à-dire 150 000 €. On avait proposé à Maître Lecaudey de l'acheter ce prix-là parce qu'on avait dans l'idée de pouvoir y installer la force athlétique et le tennis de table. On estimait que c'était le local qui était adapté pour ces deux disciplines.
Deuxième question : j'ai vu contrat de location rue du Mardron, n° 19. Ça concerne quoi ?

Michel Veneau
Ça concerne un pavillon que nous avons loué pour loger notre gardien de cimetière.

Alain Dherbier
Le gardien du cimetière ? Le pavillon n'est plus…

Michel Veneau
Non, il n'est plus en état…

Alain Dherbier
Le cimetière de Plantenoix.

Michel Veneau
Tout à fait. M. Delas avait été voir l'état, il faut tout refaire dans ce pavillon.

Alain Dherbier
OK, c'est tout.

Hicham Boujlilat
Deux remarques par rapport au compte rendu du conseil municipal. D'abord, sur des documents qui avaient été demandés lors du conseil municipal du 25 juin, demande relancée le 20 septembre dernier. Ça fait 5 mois. Je tenais à remercier M. Demay parce qu'on a reçu les éléments cette après-midi. C'était lié au règlement général de la protection des données. Nous avions également demandé, lors de ce conseil municipal, des éléments liés à la modification de la durée hebdomadaire du travail, par rapport au périscolaire. Notamment la différence en nombre d'heures supplémentaires en volume. Le nombre d'heures qu'il y avait en moins en volume. On avait demandé à avoir ces éléments. La réponse qui nous avait été dite c'était peut-être.

Micheline Henry
Je ne vous ai pas renvoyé quelque chose.

Hicham Boujlilat
Non, pas à ma connaissance. Pas reçu. Si ça a été envoyé, ce n'est pas reçu.

Micheline Henry
Je vérifie.

Hicham Boujlilat
Juste une remarque supplémentaire pour bien préciser, Monsieur le maire, qu'il y a bien le quorum, grâce aux élus de l'opposition. On tâchera de rester jusqu'à la fin.

Michel Veneau
Vous pouvez partir, les conseillers peuvent partir après. Ce qui est important, c'est quand on ouvre la séance, il faut qu'il y ait le quorum. Vous connaissez les règles. Ça ne se pratique pas partout.
Madame de Sainte-Croix, nous allons vérifier la loi.

Christian Perreau
Quand on parle de la SEM (je ne sais plus quelle page), il y a une intervention de M. Delas qui dit : quand on a fait la SEM pour faire le tribunal à l'époque. C'est faux, c'était pour faire l'abattoir. Mais c'est ce qui est marqué dans le compte rendu. C'est la discussion qu'on a eu sur la SEM. Ce n'est pas ces propos qui ont été dits.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du conseil municipal de ce soir, nous allons débattre des orientations budgétaires que nous envisageons pour 2019. Des éléments chiffrés vous permettant d'appréhender le contexte général dans lequel s'inscrit ce dernier budget pour l'année, pour préparer 2019, seront présentés par M. Demay dans quelques instants. Par ailleurs, nous aurons à régler certaines dispositions administratives liées à la vie de la commune.

Avant de donner la parole à M. Demay, je souhaiter réagir publiquement à certains propos tenus dans la presse et sur les réseaux sociaux, qui sont en lien direct avec les orientations budgétaires que nous allons vous présenter ce soir. En 2014, à l'occasion du premier débat d'orientation budgétaire de notre mandat, j'indiquai clairement mes objectifs : agir pour ne pas subir, ce qui impliquait d'être toujours au cœur de l'action. On est vraiment dans le vif du sujet. Initier, impulser et accompagner. Ce qui se traduisait par encourager toutes les initiatives propres à générer du développement. Cette ligne directrice s'est traduite dans les faits et reste plus que jamais d'actualité, même si elle est contrariée en permanence par l'attitude des élus de l'opposition, qui font preuve d'une grande constance dans l'utilisation de la démagogie et des vieilles ficelles politicardes – qu'on a bien connues tous et qu'on regrette. Vous me direz que j'ai peut-être été un peu naïf de croire, l'espace d'un instant, que l'intérêt supérieur de la ville serait pris en considération par ces élus. Malheureusement, ce n'est pas le cas, rien ne trouve grâce à leurs yeux. J'ai appris par voie de presse que nos opposants souhaitaient être associés encore plus que cela à tous nos projets. Soutenir les dossiers de la ville, et non pas faire le pressing auprès des institutions pour bloquer nos dossiers, nos demandes de financement au niveau de nos partenaires, ce qui a été le cas dans le cadre de la demande du DETR et du Fisac. En ce qui me concerne, j'ai toujours soutenu les demandes de financement, et notamment celles provenant du contrat de ville pour la piscine communautaire. Reconnaître le travail réalisé par l'équipe municipale. Ainsi, je rappellerai qu'en 2015, nous avons, avec M. Bocquet, créé une maison de santé pluriprofessionnelle avec les communes de Donzy, Pougny et Alligny. Cela nous a permis de poser les bases d'une coordination médicale sur notre bassin de vie, première étape nécessaire à la création d'une maison médicale digne de ce nom. Nous avons également

effectué des aménagements dans les locaux existants, à hauteur de 42 000 €. Enfin, nous avons mis en place, comme des centaines de communes, un accompagnement financier permettant d'accueillir des jeunes médecins sur notre territoire. Je pense qu'on n'a pas d'autre solution, malheureusement. Nous aurions été beaucoup plus loin dans la démarche si nous n'avions pas eu à gérer le ressentiment et la méfiance du corps médical, ulcéré par l'attitude de l'ancienne majorité, qui l'avait copieusement ignoré pendant 6 ans.
Attendez, j'ai des preuves, je vais vous les dire. Vous avez écrit dans la presse et sur les réseaux, j'ai le droit de vous répondre, et je le fais publiquement.
J'en veux pour preuve l'article de presse du 9 janvier 2014 où un élu de la majorité à l'époque prenait à parti le corps médical, article que je tiens à votre disposition, qui vous sera distribué. La réponse des médecins en date du 16 janvier 2014 est d'ailleurs édifiante. Elle s'adresse à M. Boujlilat. C'est la réalité, c'est de l'écrit. Comme vous écrivez dans la presse, je reprends exactement les faits.
Je vous donne la lecture : « A l'évidence, Monsieur le maire adjoint, votre implication personnelle dans l'avenir de la santé de vos administrés est récente, liée peut-être aux prochaines échéances électorales. » C'est humain et c'est normal.

Alain Dherbier
Nous allons quitter la séance. Pourquoi ? Parce que vous êtes en train de dire qu'on ne participe pas favorablement aux projets que vous lancez. Pour pouvoir participer, encore faut-il être associé.

Michel Veneau
M. Dherbier…

Alain Dherbier
S'il vous plait, vous me laissez finir avant que je parte.
Parce qu'aujourd'hui c'était quand même une première.

Michel Veneau
Il ne faut pas vous énerver, Monsieur. Vous avez été maire et président de la ComCom pendant 9 ans. Vous avez aussi des comptes à nous rendre.

Alain Dherbier
J'ai des comptes à vous rendre ?

Michel Veneau
Bien sûr. Pour la santé, M. Dherbier, vous êtes le premier à avoir critiqué ce que l'on a fait pour les médecins. Ici.

Alain Dherbier
Pas du tout.

Michel Veneau
Bien sûr.

Alain Dherbier
Non, vous êtes venu nous dire qu'avez-vous, ça allait changer, que ça allait être rapide. On voit comment c'est rapide !

Michel Veneau
Quand on a voté ici…

Alain Dherbier
Vous parlez du fait qu'on n'est pas associé à vos projets alors qu'on est complètement en dehors du coup. C'est une première aujourd'hui, je m'énerve peut-être, et heureusement que mon cardiologue m'a dit que pour l'instant ça allait, parce que j'aurais pu faire une syncope. Pourquoi ? S'est tenue aujourd'hui la première commission d'ouverture des plis. Alors que depuis 2014, rien du tout. Vous avez lancé des projets importants, avec des sommes importantes, on n'est absolument pas mis au courant. Je fais partie de la commission des travaux. Tous les travaux qui sont lancés ne sont pas évoqués et présentés en commission des travaux. Alors, Monsieur le maire, pour pouvoir…

Michel Veneau
Ça me surprend, ça.

Alain Dherbier
Ça vous surprend, moi ça ne me surprend pas.

Michel Veneau
M. Bruère est là.

Alain Dherbier
Les travaux du tribunal, on n'a jamais été associé. Vous lancez un centre technique de 2,5 M€, on ne sait pas ce qui va s'y passer.

Michel Veneau
Ce n'est pas les bons chiffres, M. Dherbier, vous dites des chiffres qui sont complètement erronés.

Alain Dherbier
Alors c'est peut-être 2 M€.

Michel Veneau
Entre 2 et 2,5 M€, il faut connaître les chiffres.
Je vais vous dire pour le centre technique, c'est les économies et l'effort des services et des élus qui vont nous permettre en 6 ans de créer cette cité technique. Voilà les résultats. Je vous donnerai tous les chiffres.

Alain Dherbier
On vous laisse débattre entre vous, puisque de toute façon, c'est ce que vous faites. Vous parlez de l'article du journal. Pourquoi il y a eu cet article ? Parce que vous, dans le Cosne Actu, vous avez deux pages au milieu où vous nous étrillez.

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
Si. Ça méritait une réponse. Vous cherchez, dans les Cosne Magazine, les pages où on vous a critiqué quand vous étiez dans l'opposition. Vous les cherchez et vous me les montrerez.

Michel Veneau
Quand nous étions dans l'opposition, nous vous avons respecté pendant 6 ans. Au début, pendant un an, vous nous avez maltraités. Vous avez même assassiné Didier Béguin et Mme Cribier.

Hicham Boujlilat
Assassiné !

Michel Veneau
Bien sûr. Vous voulez que je prenne les comptes rendus ?

Alain Dherbier
Assassiné !

Michel Veneau
Vous avez reproché à M. Béguin et Mme Cribier qu'ils ne soient pas présents ici. Vous voulez qu'on reprenne les comptes rendus.

Alain Dherbier
Qu'ils ne soient pas présents !

Michel Veneau
Vous ne vouliez pas qu'ils démissionnent.

Alain Dherbier
On ne voulait pas qu'ils démissionnent ! Ils ne nous ont pas demandé notre avis.

Michel Veneau
Ils ne voulaient pas vous demander votre avis, et ils ont eu raison parce qu'ils avaient assez travaillé pour la ville.

Alain Dherbier
Il y en a d'autres qui avaient peut-être aussi assez travaillé. Ça changerait peut-être un peu la physionomie. On vous laisse faire.

Michel Veneau
Je reviens sur les médecins, vous avez voté contre. Vous étiez associé, M. Dherbier, quand on a retenu l'autre jour un cabinet avec M. Flandin, vous étiez associé à la communauté de commune, et vous avez approuvé.

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Quel résultat, M. Perreau ?

Propos inaudibles

Michel Veneau
Bien sûr, ils partent en retraite.
Vous non plus, il ne faut pas nous critiquer.

Alain Dherbier
C'est la réponse à vos propos dans le Cosne Actu. C'est uniquement ça.

Michel Veneau
On verra la suite.

Hicham Boujlilat
Pour le coup, je ne suis plus secrétaire de séance. En tant que secrétaire de séance, avant de partir, je constate aussi le fait qu'il n'y a plus le quorum à 18 h 55.

Michel Veneau
Très bien. On refera un conseil, il n'y a pas de problème.
Nous attendons M. Mangeot qui est bloqué sur la route. Sinon, il serait là.
Nous allons faire une interruption de séance.

Charly Bruère
Je voulais simplement dire qu'en commission de travaux, il y a des questions diverses. Il suffit qu'il pose la question et on répondra. Encore faut-il qu'il s'y intéresse.

Michel Veneau
Il faut être de mauvaise foi pour… Vous connaissez M. Bruère, sa loyauté, ce n'est pas lui qui va cacher les dossiers au niveau travaux. Ce n'est pas possible de dire des choses pareilles. Quand on est de mauvaise foi, on y reste, tout simplement. Et c'est fini. A présent, c'est terminé. Nous, on a signé tout à l'heure Action Cœur de Ville. Maintenant, on va continuer dans l'action et se mettre au travail. La population qui souhaite avoir des renseignements, ils prennent rendez-vous avec le maire ou les adjoints, c'est ce qu'on fait tous les jours, dans tous les secteurs. C'est quand même être de mauvaise foi. M. Delas a fait visiter le tribunal, le Palais de Loire maintenant, pendant combien de temps, Christian ? 700 visites ! Il ne faut pas se moquer de nous, il faut être sérieux.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Je faisais partie de la commission jeunesse et sport, je n'ai jamais – et pourtant je respecte l'ancien adjoint, mon collègue François Laberthe – jamais je n'ai été convoqué à une commission. Je n'ai pas hurlé. Il faut arrêter.
Suspension de séance pendant un quart d'heure. M. Mangeot arrive.

Nous allons renommer un secrétaire de séance. Mme Isabelle Forest.

Comme j'ai suspendu la séance, il faut qu'on la rouvre. Nous avons le quorum. 33 au total. Le quorum, c'est combien, Mme de Sainte Croix. Les services font leur travail ici dans cette mairie. Si vous n'avez pas confiance, vous comptez vous-même.
17, il y a le quorum.
Mme de Sainte Croix, vous avez la parole, et on vous écoute.

Andrée de Sainte Croix
Je sens que je vais vous mettre en difficulté.

Michel Veneau
Mme de Sainte Croix, vous n'allez pas du tout nous mettre en difficulté. Nous avons passé, au niveau de nos responsabilités, des moments très difficiles. Mais là, nous ne sommes pas en difficulté du tout. Nous sommes en démocratie. Vous avez la parole, allez-y.

Andrée de Sainte Croix
C'est pour ça qu'étant en démocratie, je considère que pour faire un débat d'orientation budgétaire, il n'est pas normal que tous les élus ne soient pas là. Les élus PS sont partis. Je ne suis pas dans votre majorité non plus. On représente quand même tous les électeurs qui ont voté pour nous.

Michel Veneau
Mme de Sainte Croix, je vais vous répondre tout de suite.

Andrée de Sainte Croix
Je quitte la séance.

Michel Veneau
Ne partez pas tout de suite, écoutez-moi. En 2008, M. Dherbier et vous-même étiez élus, vous étiez dans la majorité. J'ai été reçu par M. Dherbier avec M. Denis Bloin pour créer les commissions et les délégués à la communauté de commune. Vous avez été élus avec 200 voix d'avance sur la liste de Didier Béguin, de Madame…

Andrée de Sainte Croix
Je ne m'en rappelle plus.

Michel Veneau
Vous ne vous en rappelez plus, mais moi, je m'en rappelle et j'ai beaucoup de mémoire. 200 voix d'avance. Vous savez combien M. Dherbier nous a donné de délégués à la ComCom ?

Andrée de Sainte Croix
Oui, ça, je me souviens.

Michel Veneau
Et ça s'appelle comment en démocratie.

Andrée de Sainte Croix
Je suis bien d'accord. Ce n'est pas pour ça que j'étais d'accord avec lui.

Michel Veneau
Vous n'êtes pas intervenue à ce moment-là au niveau du conseil municipal.

Andrée de Sainte Croix
Au niveau du conseil municipal, non, mais en dehors, oui.

Michel Veneau
Peut-être, mais en attendant, M. Dherbier a dit : on verra ça dans un an si vous êtes sage ! Et six ans se sont passés, nous avons été sages puisque nous en avons pris plein la tête pendant quelques années. Ce que j'ai reproché à M. Dherbier, Michel Poinsard l'avait dit, c'était un déni de démocratie. Ne pas donner un délégué à la communauté de communes, on représentait 48 % des Cosnois aussi. Et qu'est-ce qu'on a fait pendant six ans ? On n'a rien dit, on n'a pas assisté…

Andrée de Sainte Croix
D'accord. De toute façon, avec M. Poinsard, j'étais très en phase avec lui.

Michel Veneau
Moi aussi. Tous les élus, on était tous en phase avec M. Poinsard.

Andrée de Sainte Croix
De toute façon, là, je considère que ce n'est pas normal qu'ils ne soient pas là pour un DOB.

Michel Veneau
C'est de leur faute, il fallait qu'ils restent.

Andrée de Sainte Croix
C'est de leur faute, d'accord.

Michel Veneau
Pourquoi ils nous attaquent sans arrêt sur les réseaux sociaux, comme beaucoup de personnes. Je veux bien, mais qu'ils viennent ici, qu'ils écoutent les débats qui vont être faits, il y aura tous les rapporteurs.

Andrée de Sainte Croix
Je veux rester honnête avec les gens qui nous soutiennent. Ça correspond à mes idées, aux leurs. Pas forcément aux idées…

Michel Veneau
La politique, Mme de Sainte Croix, c'est fini. Vous n'avez pas compris ça ?

Andrée de Sainte Croix

C'est vous qui le dites.

Michel Veneau
C'est fini la politique. Aujourd'hui, il faut gérer. Gérer au mieux nos collectivités et nos territoires. Nous sommes là pour développer nos bassins de vie, travailler avec nos partenaires pour essayer de dynamiser et redonner de l'espoir à nos habitants. Si on continue sur cette voie de la polémique… Quand M. Dherbier ou M. Boujlilat disent qu'ils ne participent pas, M. Bruère, quand il y a des questions diverses, M. Delas, quand il les reçoit quand même, avec le nombre de visiteurs qu'il a eu au tribunal, les questions lui ont été posées sur les travaux. Il faut être malhonnête pour dire ça, je dis. M. Delas a passé une partie de ses week-ends, des élus qui s'investissent quand même. Ce n'est pas normal.
M. Boujlilat au festival du film, il n'est pas venu encore. Au quartier Saint-Laurent, je peux vous le dire, tout l'été, depuis un an on travaille dessus avec M. Lebossé, Mme Henry et les élus qui s'occupent de l'aménagement du quartier. Pendant tout l'été, on n'a pas vu une seule fois M. Boujlilat au quartier Saint-Laurent.

Andrée de Sainte Croix
Il faut voir ça avec lui. Je ne réponds pas de M. Boujlilat, loin de là.

Michel Veneau
Je lui ai dit. A un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut dans la vie. Soit on s'investit pour les autres, ou on ne travaille que pour soi, à titre personnel, on fait de la politique, on est des professionnels. Ce n'est pas votre cas, je le sais, mais il faut savoir ce qu'on veut dans la vie. Nous, on a choisi. On a choisi de développer notre territoire.

Andrée de Sainte Croix
Ce n'est pas à titre personnel. Mais je quitte quand même la séance parce que je trouve que ce n'est pas normal qu'ils ne soient pas là pour un DOB. Comme vous n'avez plus le quorum…

Michel Veneau
Nous avons le quorum. Nous sommes en démocratie. Je vous ai expliqué l'autre jour. Mme de Sainte Croix, en démocratie, avec une voix, vous avez la majorité, vous pouvez gérer une collectivité. Vous le savez. Vous connaissez la loi mieux que moi.

Andrée de Sainte Croix
Ah !

Michel Veneau
Bien sûr, c'est vous qui me l'avez dit. Je vous recevrai dans mon bureau pour vous expliquer…

Andrée de Sainte Croix
Je ne vous ai jamais dit que je connaissais la loi mieux que vous.

Michel Veneau
Un peu. Ça ne me dérange pas que les gens en savent plus que moi. Ce qui m'intéresse, c'est qu'on avance ensemble.

Andrée de Sainte Croix
S'il y a le quorum, je reste.

Micheline Henry
J'en étais sûre.

Andrée de Sainte Croix
Il ne faut pas rire, Mme Henry. Il y a quand même une solidarité. Ce n'est pas du tout la même chose.

Michel Veneau
Il y a bien le quorum et en démocratie, vous le savez bien, il suffit d'avoir une voix de majorité et on peut gérer.

Andrée de Sainte Croix
Je ne conteste pas le principe de majorité.

Michel Veneau
J'ai été dans l'opposition et j'y suis encore au niveau du département, et ça se passe très bien avec mes collègues de gauche, et même il y avait un élu communiste…

Andrée de Sainte Croix
Je n'ai pas l'impression que ça se passe mal avec vous, de droite. C'est un principe de moral, de mon point de vue.

Michel Veneau
Il faut qu'on avance quand même. Sur notre territoire, il y a une chance de plus pour nous, c'est qu'on est bien situé. On a Action Cœur de Ville. On a signé en 2015 le contrat de ville. On a presque terminé nos opérations, on est à 75 % en 2019, les opérations contrat de ville. Le maire de Cosne ne va pas jeter l'éponge parce que M. Dherbier se fâche. Je vais demander des comptes à M. Dherbier. Je vais faire une lettre à la presse et je vais lui demander des comptes. Mandat de 6 ans et 9 ans à la ComCom. Ce n'est pas le tout de demander des comptes au maire de Cosne. Lui a eu ces fonctions, je vais lui demander des comptes. Je trouve que c'est normal. Moi, je suis prêt à rendre des comptes. Ce soir, on a un débat, on aura le compte administratif que vous allez pouvoir consulter, il y aura tous les chiffres. Et vous verrez la gestion de la collectivité par rapport aux services, aux élus.

Andrée de Sainte Croix
Je n'ai jamais contesté votre gestion, M. Veneau. C'est simplement un problème par rapport à mes idées…

Michel Veneau
Les idées, c'est bien, mais à un moment donné, il faut avancer. Moi aussi, j'ai des idées, mais je les laisse de côté. Je travaille pour la ville.

Andrée de Sainte Croix
Pas moi. Les idées vont de paire avec…

Michel Veneau
Je vais vous dire, pour faire du social, on m'a toujours dit, tous les ministres que j'ai connus, j'en ai vue une encore ce soir, tous, tous les gens de terrain disent : si on ne fait pas de développement économique, si on ne développe nos territoires, on ne peut pas faire de social. On ne peut pas faire de culture ni de sport. Il faut avoir des revenus. Sinon, c'est au détriment de nos services publics, vous le savez bien. Vous connaissez la gestion, vous avez été toute votre vie dans les collectivités. Je veux bien tout, mais à un moment donné, stop, nous, on travaille.

Je continue mon rapport.

Je parle de M. Boujlilat qui est intervenu dans la presse par rapport aux problèmes de santé. Ce sont les médecins qui répondent à l'adjoint de l'époque, M. Boujlilat.
« A l'évidence, Monsieur le maire adjoint, votre implication personnelle dans l'avenir de la santé de vos administrés est récente, liée peut-être aux prochaines échéances électorales. » Ça se pratique beaucoup.
« Sinon, en 4 ans, 4 ans trois quarts, vous aviez largement le temps de venir au moins discuter avec nous pour essayer de trouver ensemble des solutions. Nous ne vous avons jamais vu ni entendu. »
Par rapport à M. Dherbier et M. Boujlilat, j'ai été honnête. Parce que les médecins, je les ai rencontrés, et j'aurais pu dire ce qu'ils m'ont dit. Je ne l'ai pas fait parce que je suis un démocrate et je respecte les élus. Ce qu'ils m'ont dit pendant la campagne, les médecins, j'aurais pu aussi balancer. Je ne l'ai pas fait.
Aujourd'hui, les élus de l'opposition nous demandent de créer une maison médicale dans l'urgence. On veut bien, et le président de la ComCom aussi, étudier tout ça. Mais il faut surtout qu'on ait des médecins. Notre préoccupation première, c'est d'essayer de trouver des médecins. Le jour où on aura 2 ou 3 médecins, le projet de la future maison médicale va partir. Mais il faut aussi qu'on n'ait pas une coquille vide, vous l'avez entendu à la télé, les communes qui font des maisons médicales, et malheureusement, elles n'arrivent pas à récupérer de médecins, de professionnels de santé. Et on se retrouve avec des locaux vides, et c'est pire. C'est vrai que notre maison est vétuste, que les jeunes médecins veulent quelque chose de plus attractif, plus fonctionnel. On n'est pas contre. On a de la chance, on a ici des élus qui s'investissent dans beaucoup de secteurs. Je tiens vraiment à les remercier. La santé, M. Bocquet s'investit depuis 2014, sur tous les projets. Et je peux vous dire qu'il s'investit encore. Il prend sur lui pour faire son travail de délégué à la santé et il le fait bien. Il ne cherche pas la polémique. M. Bocquet a entendu plein de choses depuis le début, depuis 2014, sur lui et sur moi. Il n'a rien dit, il travaille, il continue de travailler et je tiens à le remercier.

Je voulais dire que M. Dherbier a quand même fait des choses. Il a fait le rapprochement entre l'hôpital et le groupe Kapa santé, au niveau du pôle santé. Il n'a pas rien fait. Malheureusement, on aurait espéré que ça se serait mieux passé avec le groupe Kapa, mais voilà, on est dans une situation difficile, critique, qui va peut-être s'améliorer. On a reçu l'autre jour une invitation de la directrice. Elle nous a bien expliqué comment ça se passait, mais ce n'est pas facile. Il faut savoir que le pôle santé privé a une obligation de service public. Et le service public, ça coûte. Elle le dira à la presse, je pense, vous verrez la somme que Kapa donne à l'État pour assumer sa fonction de service public. C'est

énorme mais c'est la loi. L'ARS, en contrepartie, doit trouver des financements et ce n'est pas facile en ce moment, comme vous le savez.

En ce qui concerne la santé, je disais à nos collègues de nous laisser travailler, le maire de Cosne, le président de la ComCom, en lien avec les médecins, pour qu'on puisse faire notre travail dans de bonnes conditions. On est capable de réussir. Il faudra peut-être là aussi le facteur chance. Dans la vie, il faut avoir un peu de chance. Demain, peut-être qu'on aura un médecin. M. Bocquet va intervenir, il va vous parler de la situation aujourd'hui. On n'est pas satisfait de ce qui se passe, du tout. M. Bocquet, expliquez-nous la situation aujourd'hui.

Christophe Bocquet
Au fur et à mesure des années qui se sont écoulées, on a eu des contacts, déjà en 2014, avec deux médecins qui nous avaient promis, à 80 %, qu'ils s'installeraient sur Cosne. Ça ne s'est pas fait une première fois. On a eu des contacts intermédiaires ensuite avec un deuxième médecin qui n'a pas conclu. On est actuellement en rapport avec un couple de médecins et un médecin étranger. Sans aucune certitude. Ça commence à prendre, on voit des gens qui s'intéressent à notre MSP. On a 30 professionnels de santé au niveau de cette MSP. Ça fait un peu de bruit sur la région et des jeunes viennent s'intéresser à notre fonctionnement. J'espère que ça paiera dans les 12 mois à venir. C'est sûr que ça a été assez frustrant d'avoir travaillé depuis 2014 et d'en être toujours là. On a installé un médecin, Xavier Romary, heureusement. Mais en dehors de ça, on est en pénurie. La situation aujourd'hui est comme ça. On attend, on a de plus en plus de contacts, donc je pense que ça va évoluer de façon positive.

Michel Veneau
On espère, on fait tout. La ville de Cosne, comme les autres collectivités, a été obligée d'investir, de donner des avantages aux professionnels de santé, ça se fait partout. Il y a une concurrence folle entre les territoires aujourd'hui. C'est comme ça. Ce n'est pas de la faute de la ville de Cosne, c'est de la faute de l'ensemble du territoire. Sur nos territoires, nous n'avons plus de médecins qui soient disponibles pour s'installer sur nos villes ou sur nos campagnes.

Je voulais revenir aussi, par rapport à M. Boujlilat, sur le contrat de ville. Il a été signé en 2015. En 2016, nous avons signé la convention de suite avec Nièvre Habitat. Depuis, nous avons réalisé 50 % du programme du contrat de ville. En 2019, nous allons arriver à 75 % du contrat de ville. Je pense que l'opération contrat de ville est une bonne opération, ça se passe plutôt bien. Avec Nièvre Habitat, on a de très bonnes relations. Il y a un coût pour la ville, vous l'avez vu dans les budgets. C'est un investissement fort pour la ville de Cosne. On fait des efforts. Le quartier Saint-Laurent est un quartier de la ville. On s'est engagé à réaliser les travaux pour l'embellissement de l'ensemble de la ville. C'est vrai que notre génération, on a vu construire ce quartier. On va le voir en partie rénové, en partie démoli et reconstruit C'est quelque chose d'un peu exceptionnel pour une ville, un individu qui a été élu. C'est quelque chose de fort et on y tient. Ce quartier, quand il sera fini de rénové, avec des bâtiments neufs à côté de l'ancienne caserne, je crois que les élus de Cosne pourront être fiers de ce qu'on aura fait ensemble. Ce n'est pas le maire de Cosne Michel Veneau tout seul. Je ne suis pas le roi, le prince, je ne suis rien du tout. Je suis élu démocratiquement, j'ai une équipe qui travaille, des services qui s'investissent beaucoup. On a des services, à la Ville de Cosne, depuis le contrat de ville,

qui se sont investis. Grâce à eux, contrat de ville, Action Cœur de ville. C'est grâce à eux, et ils continuent de s'investir. Ils étaient là ce soir avec Mme la ministre, et je suis fier que nos services aient été présents à la signature du contrat Action Cœur de ville.

Ensuite, je n'ai plus grand-chose à vous dire. C'est vrai que c'est difficile d'entendre des propos comme on en a entendus. On l'a subi pendant 6 ans, on a courbé l'échine. Après, on allait boire un petit verre ensemble, les élus, le petit groupe, et on essayait de se remonter un peu le moral. On n'a rien dit. Même dans la presse, parce que nous sommes en démocratie. En démocratie, la majorité reste la majorité et elle doit assumer ses fonctions. C'est ainsi.

Je vais passer la parole M. Demay qui va nous présenter le DOB. Merci M. Demay, merci aux services financiers pour le travail. Tous nos services s'investissent. Merci encore.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Débat d'orientation budgétaire 2019

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi d'administration territoriale de la république de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'article 107 de la loi Nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à son budget annexe.

Le contexte général dans lequel s'inscrit notre budget 2019 doit tenir compte de plusieurs paramètres, et notamment des données macroéconomiques. Je me permets de vous en citer quelques-unes afin de vous apporter les clés de compréhension nécessaires à notre projet d'orientation budgétaire.
En 2017, l'activité en France a été marquée par une accélération portée par le dynamisme de la demande intérieure et du commerce international, permettant une croissance du PIB de 2,2 %, avec une inflation de 1 %. Le scénario du gouvernement prévoit un repli de la croissance à 1,7 % en 2018 et 2019, tout en visant une hausse de l'inflation à 1,8 en 2018 et 1,4 en 2019. Pour autant, ce scénario s'inscrit dans un environnement international instable, avec un recul progressif du commerce mondial lié à diverses hypothèses, notamment le durcissement programmé de la politique monétaire de la BCE. D'autre part, la poursuite de la trajectoire de réduction du déficit public au niveau des comptes de la nation est ambitieuse, avec l'objectif d'atteindre un solde quasi nul en 2022, ce qui signifie à notre niveau que toutes les collectivités locales devront encore fournir des efforts. En ce qui concerne le bloc communal, cette année, nous devrions subir une diminution de la DCRTP de 1,4 %, répartie au prorata des recettes de fonctionnement et de la FDBTP qui devrait diminuer avec une baisse de la dotation de 15 %. En ce qui concerne la dotation nationale de péréquation, elle devrait

être soumise à un écrêtement. La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale devraient quant à elles être majorées et soumises à un écrêtement. Enfin, l'évolution et l'incertitude sur la réforme de la fiscalité locale nous demandent de rester prudents. A priori, l'État devrait prendre en charge une réduction de la taxe d'habitation de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020, ce en fonction d'un niveau de revenu qui ne devrait pas excéder les plafonds. Je ne rentrerai pas plus avant dans les détails techniques. L'enjeu pour la collectivité étant que ces dégrèvements soient compensés à l'euro près.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le contexte général dans lequel s'inscrit le projet de budget de notre collectivité. Je vais vous faire part maintenant des grandes tendances du budget de la ville.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, et plus particulièrement les recettes, nous afficherons une baisse de 8 %, qui se justifie en partie par la perte des recettes de stationnement payant et l'absence de loyers de la ZA du Parc. Nous maintenons pour la 5e année consécutive les taux de fiscalité comme s'y était engagé Monsieur le maire. Enfin, pour faire écho à notre présentation du contexte national, nous envisageons une légère diminution de la dotation globale de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous envisageons une diminution de 7,73 %. Nous maintenons le niveau de subvention aux associations et nous stabilisons la masse salariale, tout en intégrant la création de deux postes qui sont imputés sur le budget de la ville, mais qui seront compensés par des financements extérieurs. Nous tablons sur une diminution de notre autofinancement, ce qui se comprend tout à fait, au regard des investissements que nous réaliserons. Il se situe à 161 €/habitant, ce qui correspond à 10 € près à la moyenne haute des villes composées d'une population de 10 à 20 000 habitants. Nous devrions arriver à le maintenir à un niveau qui nous permettra d'assurer nos engagements futurs. Nous assumons l'augmentation de l'annuité de la dette qui devrait représenter un peu plus de 13 % des impôts directs perçus par la ville. Notre épargne nette, au regard des investissements que nous sommes en train de réaliser, se maintient au-dessus de 1 M€. Pour conclure sur ce chapitre, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 par habitant se situe à 663 €, contre 842 € pour les villes de notre strate, et 895 € au niveau national.

En ce qui concerne le budget d'investissement, les projets en cours nous amènent à envisager un peu plus de 4 M€ d'investissement, avec au chapitre des recettes un financement de près de 35 % provenant des subventions. Avec 274 € par habitant de dépenses d'équipement, nous dépassons le plafond de notre strate qui se situe à 266 €. Voilà Mesdames et Messieurs le cadre général qui nous a permis de construire le budget que nous soumettrons au vote du conseil au mois de décembre. Il s'agit d'un budget ambitieux, constructif, qui prend en compte la réalisation de projets volontaires et constructifs, qui vont transformer notre ville. En tant que responsable des finances, je suis fier de contribuer à l'accompagnement de ces projets 2019, qui sera une grande année pour notre ville, n'en déplaise aux élus de l'opposition. Nous parions sur l'audace, la modernité, le renouvellement et l'action positive, alors que les membres de l'opposition cherchent à attiser les peurs. Notre démarche se résume à penser et agir pour le bien des Cosnois et des Coursois, leur permettre d'accéder à la modernité, sans pour cela perdre notre identité.

Je vais maintenant diffuser ce débat d'orientation budgétaire. Je vous ferai quelques commentaires sur certains des points qui vous sont présentés.

On va voir dans un premier temps les recettes de fonctionnement. Comme je vous l'ai annoncé à l'instant, en 2018, on voit des recettes de l'ordre de 1 176, qui correspondent à la reprise de la vente de la zone d'activité du Parc. Par contre, si vous regardez au niveau du total des recettes réelles, en 2018, on les estime à 12 213 000 €. On prévoit en 2019, 12 119 000 €. Soit une légère diminution de 0,77 %.

Au niveau de l'évolution de la fiscalité communale, l'évolution du produit fiscal communal notifié, l'État : 1 259. On a une évolution des bases que l'on a prévue à 1 %, puisqu'on pense que ce sera la même chose que l'année dernière, qui est en général en relation avec l'inflation qui est prévue par le gouvernement.
Diapo suivante, on a l'évolution des taux de fiscalité, qui ne bougent pas depuis que nous sommes à la commune. Depuis 2015, ils sont à 11,62 % pour la taxe d'habitation, 18,65 % pour le foncier bâti et 81,90 % pour le foncier non bâti. L'évolution est de 0 %, on reste sur les mêmes taux.

Les allocations compensatrices et la fiscalité reversée.
Au niveau de la taxe d'habitation, on se pose des questions concernant celle-ci. On a estimé à 309 259 € son montant, en étant peu sûr par rapport à ce qui va être réellement redonné par l'État puisque la réforme est en cours.
La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : on prévoit une diminution de 10 à 20 000 €/an, par rapport à ces montants qui nous ont été proposés.
L'attribution de compensation de l'EPCI, communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, à la taxe professionnelle unique : elle a diminué en 2018. Ceci est normal puisque comme on le verra un peu plus tard dans le conseil, on ne sera plus responsable au niveau du centre social. Celui-ci sera de la compétence de la communauté de communes, ce qui viendra impacter ce montant de reversement.
La dotation globale de fonctionnement. La dotation forfaitaire entre 2013 et 2014 a quand même diminué de 942 857 €, soit – 45 %, ce qui est énorme, mais ce qui n'empêche qu'on arrive quand même à réaliser les objectifs que nous avons fixés pour notre commune.
La dotation de solidarité urbaine, quant à elle, a augmenté de 32 334 €, soit 20 %.
La dotation de solidarité rurale, beaucoup plus, puisqu'entre 2013 et 2019, on a une prévision de 52 % d'augmentation puisqu'elle passerait de 238 000 € en 2013 à 362 330 € en 2019.
La dotation nationale de péréquation, comme nous en sommes en DSU cible, ça nous donne droit à une dotation majorée. Globalement, on a une évolution entre 2013 et 2014 de - 727 156 €, soit globalement presque moins 30 %.

Ensuite, un petit schéma vous montre l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. Je pense que le graphique parle de lui-même. On voit qu'il y a eu un effondrement de celle-ci. Et c'est valable pour toutes les collectivités.

On passe aux dépenses de fonctionnement.

L'une des principales dépenses dans les communes, ce sont principalement les frais de personnel. Je voudrais pointer du doigt qu'en 2019, nous prévoyons une dépense de 6 607 000 €, en intégrant deux postes qui seront remboursés en partie par la communauté de communes. Or, ces 6 607 000 €, c'est quand même 2 000 € de moins que ce qu'il y avait comme dépenses de personnel en 2013. C'est assez impressionnant, tout en rendant les mêmes services à la population.
Les autres charges à caractère général. On est encore en dessous par rapport à 2013. Les frais financiers étaient à 211 000 € de charges d'intérêts en 2013. En 2019, on prévoit 155 000 € de charges financières, ce qui fait quand même 27 % de moins, malgré les emprunts que l'on a faits et les travaux qu'ils ont permis de financer.

L'évolution des subventions versées par la ville.
Aurore a mis deux points d'exclamation pour vous bien signaler pourquoi il y a eu ces diminutions. En 2016, c'était la reprise de l'excédent du centre communal d'action sociale. Il y avait un excédent très important et à un moment donné, il faut bien le reprendre, ça ne sert à rien qu'il soit immobilisé quelque part. Pour 2018, c'est le transfert du centre social qui vient impacter ces subventions qui sont données aux associations.

Depuis l'année dernière, on doit vous présenter un élément sur le personnel, la structure des effectifs. On voit qu'entre 2016 et 2019, on a perdu 10 agents. Je vous rappelle que si ces 10 agents sont partis, ça n'empêche pas que le service à la population est bien fait. Après, vous avez tous les éléments qui vous permettent de voir le statut de chacun d'entre eux, notamment pour ce qui concerne les permanents.
Un petit mot sur le temps de travail. Certaines collectivités sont en peine par rapport à ça puisqu'elles doivent revenir à un temps de travail obligatoire. Au niveau de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, on était déjà dans les normes nationales. On n'a pas besoin de refaire travailler en plus les personnes pour la même rémunération. Cette masse salariale vous est détaillée ici. Je sais que là, c'est totalement… je ne veux pas dire incompréhensible, mais c'est surtout tout le détail de ce qui est versé. On voit bien ici qu'on a des éléments qui sont quand même assez importants. Comme je vous l'ai dit, entre 2013 et 2019, on est quasiment aux mêmes montants. Si on regarde avec les montants des recettes, notamment les emplois aidés, en 2019, il n'y aura plus cette partie de subvention qui, je vous le rappelle, par exemple en 2016 était quand même de 111 000 euros, qui venaient diminuer les dépenses de personnel.
Les remboursements des rémunérations de personnel, en fonction des assurances. L'année prochaine, on ne prévoit « que » 210 000. Cette année, ça serait plutôt autour de 292 000 €. On est assez prudent au niveau des recettes. Je pense que c'est le principe des comptables, on est toujours excessivement prudent.

Ensuite, un graphique vous présente l'évolution de la masse salariale et du nombre d'équivalent temps plein, en nombre de personnes et en milliers d'euros.

L'autofinancement, c'est très important puisque c'est lui qui permet d'emprunter pour pouvoir mener à bien les projets d'une collectivité.
Au niveau de l'autofinancement de 2017, on était à 1 037 215 € au niveau du compte administratif. Alors que je vous rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, notre prévision était de 214 689 €. Entre ce que l'on prévoit très prudemment et la réalité, la réalité jusqu'à présent a toujours été bonne pour nous puisqu'on a été

suffisamment prudent pour dégager 800 000 € de plus d'autofinancement net. Ce qui est important.
Au niveau de l'estimé 2018, on est à 711 000 €. Au DOB de l'année dernière, on était à 427 290 €, quasiment le double. Cette année, on prévoit un autofinancement de 572 000 €, ce qui nous paraît quelque chose de raisonnable. Bien entendu, on espère que ce sera comme les années précédentes, quelque chose qui va augmenter.

Concernant la dette, l'évolution de l'annuité de la dette qui comprend le capital et les intérêts, on voit que la dette évolue. Par contre, si vous regardez les intérêts, le montant de ce que ça coûte réellement à la collectivité, par rapport à 2013, de 208 000 €, on passe à 141 000 €. Ce qui prouve bien qu'il y a une baisse de 62 637 €, soit 30 % d'intérêts en moins. Ce qui est quelque chose d'extrêmement important.
Vous avez ensuite un tableau qui vous explique tous les emprunts qui ont été faits, avec leurs caractéristiques. Je laisserai le soin à M. Veychard de nous expliquer ça, mais je pense que c'est quelque chose qui est assez complexe à expliquer.

Au niveau de l'épargne, vous avez les recettes réelles de fonctionnement qui sont comparées aux dépenses réelles de fonctionnement, avec l'annuité de la dette et le pourcentage que ceci représente. En 2019, nous prévoyons une épargne brute de 1 727 000 €, ce qui est plus que 2013. Si on regarde l'épargne nette, on est quasiment au même chiffre, de 2013 à 2019. Ce qui prouve qu'on a une santé financière au niveau de la collectivité qui est excellente.

Ensuite, on doit comparer tous ces chiffres par des ratios, qui se font par rapport à la population. On divise des chiffres extraits de la comptabilité de la collectivité, par rapport au nombre d'habitants. Je vous rappelle que malheureusement, en 2017, on a eu un nombre important d'habitants qui n'ont pas été pris en compte puisqu'à l'Insee, on était au niveau de 10 922 habitants. Ce qui explique une certaine variation de ces ratios. Il n'empêche qu'au niveau des dépenses de fonctionnement sur la population, on était à 991 €/habitant en 2013, et en 2017, on est à 988 €, ce qui signifie qu'on est en constante diminution au niveau de nos dépenses de fonctionnement.
Au niveau de l'encours de la dette, on était à 698 €/habitant en 2013 et en 2017, dernier chiffre pris en compte puisqu'on doit prendre le compte administratif, on est à 659,96 €. On est encore à beaucoup moins que ce qu'il était il y a quelques années. On a encore de la marge pour pouvoir mener à bien nos éléments.

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : on est à 61,68 %. J'avais prévu un petit diaporama mais il ne passe pas sur mon ordinateur, donc je vais essayer de vous l'expliquer oralement. Comme nos dépenses globales diminuent et que nos dépenses de personnel sont toujours du même ordre, mathématiquement, le pourcentage de ces dépenses de personnel sur les dépenses totales fait que c'est un pourcentage plus élevé. Il n'empêche que dans les chiffres que je vous ai donnés précédemment, vous avez bien vu que nos dépenses de personnel en réalité n'augmentent pas. Avec des dépenses qui diminuent, on arrive donc à un chiffre qui est un peu plus important au niveau de ce ratio. En réalité, attention, c'est parce que nos dépenses totales, elles, diminuent. On est d'accord ? Je l'ai expliqué ce matin à mes élèves, ils l'ont bien compris !

Micheline Henry
Je ne sais pas comment il faut le prendre !

Thierry Demay
Avec humour si possible !

Les ratios, les taux de fiscalité en comparaison. Quelques-uns de ces taux nous intéressent. Le ratio n° 5, l'encours de la dette au 31.12.2016 sur la population en euros par habitant. On était à 659,96 €, alors que la moyenne de la strate des villes de 10 à 20 000 habitants, sachant qu'on est à 10 922, donc dans la partie basse de la strate, est de 954 €.
Deuxième élément qui nous intéresse : les frais de personnel sur les dépenses de fonctionnement : on est à 62 % par rapport à la moyenne de la strate de 58,30 %. Diminution globale des dépenses, avec des charges de personnel qui sont égales. Donc finalement un pourcentage qui augmente.
L'encours de la dette par rapport à nos recettes de fonctionnement : on est à 56,29 %, par rapport aux 72 % de moyenne de la strate. On est très bon ici aussi.

Les autorisations de programme et crédits de paiement
Le graphique qui nous intéresse, c'est la réalisation estimée pour 2018. Pour 2018, on devrait avoir un taux de réalisation de nos APCP qui va être beaucoup plus important. On espère qu'en 2019, on aura aussi un taux équivalent, voire plus élevé, puisqu'un certain nombre de projets se termineront, on devrait avoir un taux de réalisation plus important.
Vous avez ensuite le détail de ces APCP. Je vous rappelle qu'en haut de la colonne, c'est le total, il n'est pas en bas.

Ensuite, les recettes de la ville en section d'investissement. Ce sont les montants qui ont été sollicités par la collectivité au niveau des différents financeurs. On voit que pour 2013, il n'y avait eu que 10 500 € sollicités pour la salle Pierre et Marie Curie, sur un total de 382 154 €. Pour 2018, nous devrions recevoir 535 688 € de ces financeurs. Et pour 2019, nous prévoyons normalement un montant de 1 466 253 €. Sachant qu'il nous restera à percevoir, par rapport à ce qui a déjà été signé… Tout à l'heure, Madame la ministre nous a dit qu'elle nous donnait un montant globalement d'à peu près 800 000 €. Ici, il n'y a pas que la partie étatique, il y a aussi la partie région et autres financements – département, communauté de communes, etc.
Une remarque : 2019-2020 à 2022, ça fait quand même un total de 2 571 715 €. Et je voudrais me tourner vers les services pour les remercier pour tout le travail qu'ils font. Finalement, si on obtient tous ces montants, c'est aussi grâce à vous, Mesdames, Messieurs, et de tous les efforts que vous voulez bien faire pour qu'on puisse mener à bien tous nos projets.

Après le budget principal, le budget annexe.

Budget de l'assainissement
Au niveau du fonctionnement, il est à peu près équivalent d'année en année. On arrive à des choses qui sont tout à fait standards. Par contre, dans le budget d'assainissement, ce qui est le plus important, c'est bien entendu les APCP. Ici, la mise en place du réseau

d'assainissement sur Cours et Villechaud. Pour l'année 2019, on prévoit 1 166 607 €, plus le report de 2018.

Budget eau
Il est à peu près équivalent. Il s'établit à 128 000 € au niveau des dépenses. Au niveau des recettes, on prévoit quasiment le même montant : 128 490 €. Il y aurait un excédent de 75,83 €.
Les APCP sont relativement limitées puisqu'il s'agit principalement des annonces et insertions obligatoires, et des éléments qui permettent d'augmenter l'eau disponible pour les différents habitants de la commune.

Budget du STIC
Il existe depuis peu avec les deux Papillons, les deux bus. Ce budget s'établit pour l'année 2019 en prévision à 140 196 €. Je vous fais remarquer que le coût pour les usagers est de 13 000 €, soit à peine 10 % du coût de ce service. Les 127 096 € supplémentaires proviennent des impôts payés par l'ensemble des contribuables.
Au niveau des dépenses d'investissement, au niveau du DOB, on vous annonce le bus Papillon pour un montant de 120 000 €. On vous annoncera un peu plus tard qu'on va peut-être choisir une solution moins onéreuse.

Pour finir, la projection de la dette sur les années à venir, hors nouvel emprunt. On voit que cette dette s'éteint naturellement en fonction des durées d'amortissement qui ont été prévues au moment de leur signature.

Je vous remercie et un grand merci aux services.

Michel Veneau
Tout à l'heure, je vous ai dit qu'on allait vous faire passer des articles. Il y a un tableau aussi à faire passer. L'article de presse et un tableau en ce qui concerne les subventions sur les investissements.

Avez-vous des questions par rapport au DOB ? On peut faire quelques commentaires. En ce qui concerne le personnel, aujourd'hui, pour gérer une collectivité, la masse salariale est le poste le plus important. On a plusieurs choix dans une collectivité. On peut augmenter la masse salariale. Comment la financer ? Il n'y a pas beaucoup de solutions, à part l'impôt, on n'a guère d'autres solutions. Notre décision était de ne pas augmenter les impôts, plutôt les baisser. Malheureusement, la courbe DGF a chuté, donc on n'a pas pu continuer de baisser les impôts. C'est bien dommage. Aujourd'hui, en ce qui concerne les espaces verts et l'entretien de tous nos espaces, c'est une charge. Le zéro phyto, il faut l'appliquer, c'est la loi. Ça demande beaucoup plus de main-d'œuvre. On fait appel à des prestataires, en général Trajectoires. On a mis une somme au budget tous les ans pour qu'ils interviennent au moment opportun, à partir du mois de mai et jusqu'au 14 juillet ou même après si c'est nécessaire au niveau de nos services. Ça se passe plutôt bien. Les espaces verts, c'est périodique, on suit les saisons. C'est quelque chose qui se passe plutôt bien. Le zéro phyto, c'est un choix, c'est l'environnement, il faut y travailler. Mais il y a un coût. C'est comme ça, il faut se faire une raison. Je pense que dans les années futures, il faudra trouver techniquement des moyens, peut-être sur nos aménagements d'espaces aussi, pour diminuer ce temps que l'on passe tous les ans, des temps à répétition à partir des mois d'avril-mai. C'est vrai que l'herbe dans les rues, c'est

désagréable. Mais petit à petit, on va certainement s'y habituer. On n'aura pas les moyens – il faut être honnête – de nettoyer tous ces espaces dans le futur. J'en suis convaincu. On voit bien le temps de nos agents, les services demandent des renforts. Toutes les villes sont concernées. Dans les cimetières pour l'instant, on a toujours l'autorisation d'utiliser des pesticides. On a des cimetières en très bon état, ils sont très bien entretenus. On a un responsable motivé et tant mieux, on a des agents qui font vraiment leur travail dans des conditions exceptionnelles pour nous, on tient à les remercier.
En ce qui concerne la masse salariale, Thierry vous a bien expliqué. Elle a diminué mais l'enveloppe ne diminue pas beaucoup parce que tous les ans, il y a une revue au niveau des montants des indemnités de nos agents – et c'est tout à fait normal – qui augmentent régulièrement, c'est tout à fait justifié.
Sur les investissements, on a surtout nos projets. C'est là qu'il faut qu'on apporte de l'autofinancement. C'est comme dans le privé, si vous n'avez pas d'autofinancement, on ne peut pas réaliser des projets. C'est ce que nous avons fait depuis des années. Dans les ratios, on est plutôt bien situé, on est dans la strate basse quand même au niveau de la population. La strate, c'est de 10 à 20 000 et on est à 11 000. Donc, notre strate est correcte et je tiens à remercier le délégué aux finances et les services qui ont fait un bon travail depuis des années.

Est-ce qu'il y a des questions ?
On ne vote pas le DOB, on prend acte de tout ce qu'on vous a présenté.

On vient de signer Action Cœur de Ville. Maintenant, il faut passer à l'action. L'action, c'est le commerce, l'habitat. Il y aussi de l'autofinancement et il faudra encore faire des efforts pendant quelques années. Mais au bout, il y aura des résultats. Le but, c'est ça. J'ai discuté avec la présidente des commerçants et je lui ai dit : maintenant, il faut se serrer les coudes et avancer sur les dossiers. On ne va pas faire 50 réunions. Maintenant, il faut passer dans l'action.
J'ai annoncé à la ministre qu'on avait voté à la ComCom le haut débit, à hauteur de 3,2 M€. Elle a dit : c'est très bien, vous avez pris la bonne voie. Tout ceci va nous amener, dans les années futures, à mettre notre territoire sur le bon rail. N'oubliez pas qu'en 2019, on va nous refaire une voie au niveau de la Sncf. On a bien confirmation. Et j'espère que la gare pourra être améliorée au niveau des usagers. C'est quelque chose d'important et on nous parle de plus en plus du train. Vous connaissez le contexte. De plus en plus, on aura besoin des transports en commun. Et le train est un bon moyen de se déplacer rapidement à Paris. On peut faire des allers-retours à Paris dans la journée. Il y a des gens qui y travaillent.

2. Exercice 2018 – Décision modificative n° 1 : budgets STIC et assainissement

Thierry Demay
Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2018 en décembre 2017. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédit sont nécessaires. Ces derniers sont listés dans des tableaux accessibles depuis le site intranet de la ville. Il concerne, pour le budget du STIC, la régularisation d'une inscription négative sur le budget supplémentaire de 10 498 € sur les chapitres 21 et 23. Pour le budget de l'assainissement, le complément d'inscription d'amortissement sur les articles

6811 et 2803 pour la somme de 3 673 €. Cette régularisation s'accompagne d'un mouvement des chapitres 21 et 23. Ces anomalies sont survenues après le vote du budget supplémentaire, première étape budgétaire réalisée avec le nouveau logiciel financier. Des paramétrages complémentaires ont été réalisés. Il est proposé au conseil municipal, après l'avis favorable de la commission des finances, d'adopter les modifications et transferts de crédit ci-dessus décrits.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

3. École Notre-Dame – Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019

Micheline Henry
L'école Notre-Dame est une école privée. Malgré tout, il y a une participation de la ville aux dépenses de fonctionnement. Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu en 1996, entre l'État et l'école privée Notre-Dame, révisé par voie d'avenant en 97 et en 99. Ce contrat régit les modalités de la participation financière obligatoire de la ville aux dépenses de fonctionnement de cette école. Une convention signée en octobre 2008 entre la ville et l'école Notre-Dame vient préciser les modalités du versement et du calcul de cette participation. La ville de Cosne verse à l'école privée Notre-Dame une participation aux frais de fonctionnement pour les seuls enfants habitant la commune. Cette somme est calculée sur la base du coût moyen pour la ville d'un élève en classe primaire, toutes charges de fonctionnement incluses : les fluides, le personnel, l'entretien des structures, etc. Ce coût moyen des frais de fonctionnement d'un élève est calculé annuellement, sur la base de l'exercice précédent. Pour l'année 2017, le coût moyen d'un élève en classe primaire sur la commune de Cosne s'élève à 750,97 €. Pour rappel, ce chiffre était de 802,20 € en 2016. Là encore, on fait des économies !
Pour l'année scolaire 2018-2019, ce sont donc 54 élèves de Cosne qui sont inscrits à l'école Notre-Dame, pour lesquels les justificatifs de domicile sont en cours de transmission (puisqu'il y a un contrôle). Pour l'année scolaire 2017-2018, ils étaient 52. La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame est estimée à la somme de 40 552,38 € pour 2018-2019. Sur l'exercice 2018, la participation de la ville aura été de 41 327,06 €. C'est la différence des deux élèves. De janvier à août 2018, 52 élèves pour 27 809,60 € et de septembre à décembre 2018, 54 pour un total de 13 517 €. Cette participation sera recalculée en fonction du contrôle des justificatifs de domicile en cours de transmission par l'école Notre-Dame.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de fixer sa participation pour l'année scolaire 2018-2019 à 750,97 € par élève cosnois scolarisé en classe primaire à l'école Notre-Dame, de dire que la dépense concernant les mois de septembre à décembre est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Thierry Demay
Je ne participerai pas au vote puisque je suis partie prenante.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

4. Dotation cantonale d'équipement (DCE) – Affectation 2018

Michel Veneau
La dotation cantonale d'équipement a été notifiée à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la somme de 68 384 € pour l'exercice 2018. Il est proposé d'affecter cette somme pour les travaux de voirie sur tout le territoire de la commune.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce montant, de décider d'affecter cette subvention comme indiqué ci-dessus.
C'est une dotation qui a été initiée par le président François Mitterrand, quand il était président du Conseil départemental.
Il y a une solidarité dans le département qui s'est créée à l'époque. En réalité, ça avait été fait pour favoriser plutôt les petites communes et les petits cantons ruraux. Il y a des calculs qui sont faits par rapport à la longueur de voirie, on ne tient pas compte que de la population. C'était quelque chose d'important pour la Nièvre parce que c'est vrai que les gens qui se retrouvent dans les petits cantons – Brinon-sur-Beuvron, canton de 2 300 habitants à l'époque, pour refaire leurs routes, c'était quelque chose. Les élus de l'époque avaient réfléchi et ils ont mis en œuvre cette dotation cantonale et je trouve que c'est une bonne chose. C'est comme les animations cantonales, nous avons une enveloppe que nous avons initiée avec M. Charmant à l'époque, sur notre demande. Chaque canton a une enveloppe pour les animations, en fonctionnement. Ce sont des choses qui s'appliquent sur le territoire, au plus proche des collectivités et des habitants.
Avez-vous des questions.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

5. Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) – Année 2018

Thierry Demay
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la CCLVN, tout nouveau transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
La CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant au transfert de la compétence Action sociale, ainsi qu'à l'actualisation de compensation. Elle s'est réunie le 13 septembre 2018 pour examiner la méthodologie d'évaluation des compétences transférées et leur incidence sur les attributions de compensation concernant l'équipement du centre social de Cosne-Cours-sur-Loire. Son rapport a été adopté à l'unanimité le 20 septembre 2018.

La CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant au bâtiment relevant de sa compétence, à savoir : la bibliothèque et la piscine de Donzy. Elle s'est réunie le 31 mai 2018 pour examiner la méthodologie d'évaluation des compétences transférées et leurs incidences sur les attributions de compensation. Son rapport a été adopté à l'unanimité le 14 juin 2018.
La CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant au équipements sportifs par le transfert de compétence, à savoir : le gymnase de Pouilly-sur-Loire rétrocédé à la commune de Pouilly-sur-Loire ; le Cosec de Donzy, rétrocédé à la commune de Donzy ; le stade de Donzy, rétrocédé à la commune de Donzy ; le terrain de tennis couvert et d'extérieur de Pouilly-sur-Loire, rétrocédé à la commune de Pouilly-sur-Loire ; le terrain de tennis de Donzy, rétrocédé à la commune de Donzy ; le terrain de tennis de Châteauneuf-Val-de-Bargis, rétrocédé à la commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis ; le vestiaire de Châteauneuf-Val-de-Bargis, rétrocédé à la commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis. Elle s'est réunie le 17 mai 2018 pour examiner la méthodologie d'évaluation des compétences transférées et leurs incidences sur les attributions de compensation. Son rapport a été adopté à l'unanimité le 31 mai 2018.
La CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant au équipements dépendant de la compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement, à savoir : le gymnase de Pouilly-sur-Loire rétrocédé à la commune de Pouilly-sur-Loire ; le pavillon du milieu de Loire rétrocédé à la CCLVN ; l'accueil de loisirs sans hébergement de Neuvy-sur-Loire rétrocédé à la CCLVN ; l'action de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, rétrocédé à la CCLVN. Elle s'est réunie le 14 juin 2018 pour examiner la méthodologie d'évaluation des compétences transférées et leurs incidences sur les attributions de compensation. Son rapport a été adopté à l'unanimité le 5 juillet 2018.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, d'approuver les rapports de la CLECT, de notifier cette décision au président de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous en avais parlé tout à l'heure au niveau du DOB, ça a une incidence sur notre attribution de compensation puisqu'elle diminue d'autant le montant des attributions qu'on donnait au centre social.

Michel Veneau
Voulez-vous d'autres explications sur le fonctionnement de la CLECT ?
Sur tous nos territoires, on a des associations diverses et variées, des structures ou des biens. Maintenant, la collectivité a pris la compétence, mais le financement reste figé au niveau des collectivités.

Thierry Demay
Pour faire simple, au niveau des communes, par rapport aux compétences que la communauté de communes a acquises ou abandonnées, il fallait que les biens en relation avec ces compétences soient, soit redonnés aux communes – par exemple à Chateauneuf-Val-de-Bargis –, soit redonnés à la communauté de communes. Bien entendu, par rapport à ceci, il y a des frais de fonctionnement, voire des investissements liés à ceci. Ceci a été évalué en prenant en considération le coût de construction des

bâtiments, par exemple, le coût de fonctionnement, éventuellement les recettes qui pouvaient être reçues par la commune ou la communauté de communes. Ça a été lissé sur plusieurs années pour faire une moyenne, pour ne pas qu'il y ait une opportunité ou une mésopportunité. A partir de ceci, la CLECT qui est composée de l'ensemble des maires des communes de la communauté de communes décide quel montant sera repris par la commune ou par la communauté de communes, au niveau des compensations. Ça nous concerne exclusivement au niveau du centre social.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

6. Exercice 2018 – Fonds façade – Attribution de subventions d'équipement

Alain Thénot
Le conseil municipal, depuis 2002 – délibération du 26 septembre 2002, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010 – soutient financièrement les propriétaires d'immeubles dans les projets de ravalement des façades de leur propriété. L'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.
Bénéficiaires
Fauterre José, 57 rue de Donzy à Cosne, montant alloué : 1 524,49 € ;
Gouebault Quentin, 6 bis rue Thème, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, montant alloué : 1 524,49 €.
Montant total attribué : 3 048,98 €.
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement des subventions d'équipement ci-dessous.

Aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'accorder les subventions d'équipement conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant total de 3 048,98 €, de dire que la dépense est prévue sur le chapitre 204 du budget 2018.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Exercice 2018 – Produits irrécouvrables sur exercices antérieurs – Admission en non valeur

Thierry Demay
Monsieur le receveur municipal informe notre collectivité que les produits des années 2009 à 2017 concernant des frais périscolaires, des loyers, des charges, ainsi que des dégradations de biens communaux, ont fait l'objet de toutes les voies de poursuite existantes et qu'à ce jour, ils sont irrécouvrables. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'admettre en non valeur les produits recensés dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 2 683,73 €.

Aussi après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'admettre en non valeur les recettes listées dans le tableau annexé à la présente délibération, de dire que l'annulation de ces recettes se traduira par l'émission d'un mandat administratif au compte 6541 du budget général de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES CULTURELLES

8. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers

Michel Mézy
La 6e édition du Jazz club des Palais, unique Jazz club de la Nièvre, s'achèvera le lundi 10 décembre prochain, au terme d'un bilan largement positif sur la période de janvier à mai 2018. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite renouveler cette opération et sollicite D'Jazz Nevers pour organiser une nouvelle saison, de janvier à mai 2019, ainsi qu'un concert supplémentaire en décembre. Comme cette année, elle proposera 5 concerts qui se dérouleront les lundi 28 janvier, 11 mars, 8 avril et 13 mai à la salle des fêtes de Cosne, avant travaux puisque les travaux commenceront à la salle des fêtes de Cosne au mois de juillet. Et se terminera le 9 décembre, au Palais de Loire, dans la belle salle qui sera ouverte à cette occasion. Accompagné de dégustation de vin du terroir, proposé en partenariat avec le BIVC, Bureau interprofessionnel des vins du Centre, que j'ai appelé cet après-midi – et je n'en ai pas bu. Le Jazz club présente une série de concerts d'artistes renommés internationalement, que je vous propose d'aller voir.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association D'Jazz Nevers et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Cette manifestation a connu beaucoup de déboires, avec la salle palatine. Mais a pu retrouver un nouveau souffle, comme diraient certaines personnes absentes, et a pu se développer puisque nous avons plus de 200 personnes qui assistent à ces concerts. C'est une belle initiative. Je voulais remercier M. Roger Fontanel de travailler avec nous et de nous permettre de développer cette animation.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
Ça se passe plutôt bien avec le jazz. C'est une bonne prestation. On a plus que doublée la fréquentation.

Michel Mézy
Je voudrais rappeler que cette convention, ce n'est pas uniquement des concerts. C'est aussi permettre aux élèves de l'école de musique et aux professeurs de bénéficier de l'aide des artistes professionnels qui viennent à Cosne pour ces concerts ; et de leur

permettre ainsi d'accroître leurs capacités, et de permettre autant aux élèves qu'aux professeurs, de se frotter avec des professionnels du jazz. C'est important pour l'évolution de l'école de musique et également pour notre communauté de communes qui en bénéficie. Je dois dire que ça marche assez bien et que l'école profite, ainsi que les professeurs, de cette expérience qui leur permet d'évoluer.

Michel Veneau
Pas d'autres questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

9. Convention de partenariat entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Maison de la culture de Nevers Agglomération

Michel Mézy
Nous avons reçu aujourd'hui le président de l'agglomération et le maire de Nevers, M. Denis Thuriot.

La Maison de la culture de Nevers Agglomération propose chaque année une proposition riche et de grande qualité, en complément de celle proposée par les associations de la ville, dont je souligne les efforts que font ces associations chaque année, qui font beaucoup de progrès chaque année, qui permettent à notre ville de se développer culturellement. Après avoir échangé avec Monsieur Jean-Luc Revol, le directeur de la Maison de la culture, nous avons établi un nouveau projet de convention. Soucieux de proposer des événements de qualité aux Cosnois, un point d'équilibre a été trouvé entre la Ville et la Maison de la culture de Nevers Agglomération afin de proposer une programmation culturelle pour un montant global de 70 000 €. Le projet de convention de partenariat qui vous a été transmis concerne l'ensemble des modalités antérieures, notamment la prise en charge de la totalité du coût du transport par car pour la venue de chaque école primaire de la ville à la Maison de la culture pour assister à des spectacles de sa saison jeune public.

Aussi, après avis favorable de la commission des affaires culturelles et la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Maison de la culture de Nevers Agglomération et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

On a signé cette année une convention sur un an. C'est que nous sommes proches d'échéances que vous connaissez. Nous verrons en 2020 ce que nous ferons avec la Maison de la culture. Je voudrais aussi dire qu'avec M. Revol, nous n'avons aucun souci et que les choses se passent dans de bonnes conditions. Ça permet également, ce qui n'est pas dit dans cette convention, à un public neversois de venir à Cosne-Cours-sur-Loire assister à nos manifestations.

Michel Veneau
Je n'ai pas souhaité resigner pour trois ans, pour les raisons que Michel vient de vous expliquer. Il faut respecter la démocratie. La responsabilité du maire et des adjoints, c'est de s'adapter en fonction des échéances pour permettre, si demain une autre équipe municipale qui souhaite axer tout sur le sport, elle ne va pas renouveler avec la Maison

de la culture de Nevers. Ce sont des choix démocratiques, il faut laisser la possibilité aux élus de mener leur politique. C'est ça la vraie démocratie. Je suis sportif et on fait de la culture à Cosne. Il faut trouver un équilibre.

Michel Mézy
Je voudrais dire que ce serait bien regrettable si on changeait de politique culturelle car nous aurons une belle et grande salle de spectacle. Je me demande, si on supprimait tous ces partenariats et si on n'aidait pas les associations locales à se développer, ce qui nous y mettrions.

Michel Veneau
Nous avons l'ambition de faire une très belle salle de spectacle. C'est une belle salle, 400 places, avec des fauteuils fixes. Cette salle va permettre d'accueillir des privés, des groupes qui pourront louer cette salle dans le futur, pour donner au niveau de la culture une dimension encore supérieure à ce que l'on a. C'est vrai que les gens parlent beaucoup de la culture. Il faut trouver un équilibre. Si on veut faire des actions une année, comme on l'a déjà fait et comme nos prédécesseurs l'ont fait aussi… Je ne reproche pas ce qui a été fait par les uns et les autres dans les villes, chacun fait son choix. Chacun mène sa politique et c'est normal. Demain, avec cet outil, je crois qu'on parlera beaucoup de Cosne, de plus en plus. On aura trois salles, une salle de spectacle et de cinéma. Ça donnera encore une autre dimension à notre bassin de vie et à la ComCom, qui sera solidaire dans le financement de cette salle. Et nos partenaires privés. On en reparlera.

Michel Mézy
Je voudrais aussi donner un petit coup de chapeau au théâtre, car on va ouvrir des locaux de grande qualité, place de la Résistance, pour la seule école de théâtre de la Nièvre, qui s'appelle Nohain Atelier Théâtre. L'effort que nous faisons n'est pas uniquement pour la représentation de prestataires extérieurs, mais également pour nos associations locales. Je dois dire que ces efforts de théâtre, à mon avis, sont uniques dans la Nièvre, à part à Nevers. C'est pour ça qu'il faut le souligner également. Ça fait partie de l'Action Cœur de ville qui a été signée aujourd'hui par la ministre qui est venue nous voir. C'est très encourageant pour l'avenir.

Michel Veneau
C'est vrai que quelles que soient les écoles, au niveau de la jeunesse, ils vont emmener des enfants à la Maison de la culture de Nevers, c'est très important de faire voir autre chose à notre jeunesse. Il faut diversifier parce que la jeunesse est curieuse, elle veut apprendre autre chose, et c'est normal. On lui donne les moyens de le faire.
Donc, la culture, je crois qu'on va passer une étape supérieure avec ce projet de l'école de théâtre, la salle de spectacle et de cinéma, ce sera encore un plus pour la ville de Cosne. C'est comme l'Action Cœur de ville, c'est un plus.

Michel Mézy
C'est ce que m'a dit la ministre en aparté. Elle m'a dit : ce qui m'a choqué, ce qui m'a surpris dans votre projet, c'est qu'il y ait autant d'actions culturelles. Pour une petite ville, c'est très important, à la fois le tourisme, la culture et bien sûr la rénovation de notre ville, de nos commerces et de nos habitants.

Michel Veneau
On avait un patrimoine culturel. Il y a eu des choses de faites depuis 20 ans, au niveau de l'école de musique, la médiathèque, plein de choses. Mais il fallait qu'on aille plus loin au niveau de l'action. L'école de théâtre comme la salle de spectacle, il était nécessaire de le faire dans les années futures. Avec Cœur de ville, ça sera un plus. Et un financement en plus.

Véronique Duchemin
Dans le cadre du partenariat avec la Maison de la culture, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir une décentralisation d'un ou deux spectacles pour les scolaires qui aient lieu à Cosne. Si nos Cosnois vont au spectacle à Nevers, il y a un coût énorme. Quand je parle des Cosnois, c'est aussi les petits de Myennes, Saint-Père et autre. S'il y avait une décentralisation de ce genre de spectacle sur Cosne, ça permettait aux petits locaux d'avoir accès à ce genre de chose.

Michel Veneau
On peut demander à M. Revol, le directeur. C'est quelqu'un de très ouvert.

Michel Mézy
Chère collègue, vous avez été adjointe à la culture comme moi. Vous savez très bien que c'est d'une année sur l'autre que se passent des choses. On va proposer ça à Monsieur Revol, mais ça sera possible en 2020. Votre suggestion est remarquable. Merci.

Michel Veneau
Plus de questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Recensement de la population 2019 : indemnités des agents recenseurs

Micheline Henry
Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'organisation du recensement de la population a lieu chaque année dans les villes de plus de 10 000 habitants. C'est effectué par sondage à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements. Le prochain recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019. Je vous rappelle toute l'importance du recensement. Ses résultats déterminent entre autres le montant des différentes aides que l'État peut nous attribuer. Plus on a d'habitants, plus on a d'aides et de subventions. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité car elle nécessite une très grande rigueur. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement. Cette dernière sera équivalente aux indemnités de l'an dernier. Les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 € brut par logement. L'agent coordonnateur percevra une indemnité brute totale de 560 €. Les agents chargés du suivi et de la mise à jour des registres percevront une indemnité de 100 € brut chacun.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ci-dessous.

J'en profite pour préciser que lors de la commission des finances, M. Boujlilat a demandé un tas de précisions. De toute façon, je ne lui aurais pas expliqué plus s'il avait été là. Par contre, je vais faire passer une feuille où on a donné l'explication. C'est vrai que c'est quelque chose de particulier. Lorsqu'on parle du recensement de 2019, ce n'est pas celui qui va être fait en 2019, même pas celui qui a été fait sur 2018. Il est lissé et une moyenne est calculée sur 5 années. On l'a un peu expliqué comme ça. M. Boujlilat, je lui passerai pas mail, il aura sa réponse.
Au niveau de l'Insee, ils font des listings, informatiquement. Ça tombe 4 maisons dans la rue des Frères Gambon, 6 maisons dans la rue Maréchal Leclerc, 12 à Villechaud, 12 à Cours, etc. Nous, on ne maîtrise pas. A une époque ça a été fait par quartier, quand il n'y avait pas toutes les possibilités informatiques. Là, ils cliquent et ça leur sort…

Michel Veneau
C'est un programme informatique.
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

11. Convention de mise à disposition de service entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)

Michel Veneau
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est la communauté de communes portent chacune une convention de partenariat sur le fonds d'aide pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac). Pour rappel, cette convention prévoit notamment la mobilisation d'aides pour le soutien et le développement du commerce, la mise en accessibilité, la rénovation, la sécurisation des commerces ou encore l'aménagement du marché de plein air. C'est le cas pour notre marché, le marché du mercredi et du dimanche. On va installer des bornes sur le boulevard. Actuellement, devant la place, on a des bornes qui se rétractent. On va mettre les mêmes sur le boulevard parce qu'on a des coffrets qui ne sont plus du tout aux normes depuis longtemps. On a essayé de les cacher un peu avec du bois, mais ils ne sont quand même plus aux normes.
La bonne mise en œuvre des actions planifiées repose sur une animation confiée à un chargé de développement commercial dédié. C'est quelqu'un qu'on a recruté, qui a son siège à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. La ComCom va nous rembourser la moitié du salaire de cette personne. Son rôle est d'animer toute l'action au niveau des commerçants. Elle va intervenir sur toute la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, à Cosne, à Donzy et à Pouilly.
Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, ce qui inclut le planning d'alternance, des moyens matériels alloués pour les deux collectivités, les modalités financières pour le remboursement à la commune.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de m'autoriser ou mon représentant à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférent.

Le Fisac a déjà été mis en œuvre sur Cosne il y a 5-6 ans, plus peut-être. Il y a 6 ans, en 2012. Ça ne s'est pas très bien passé parce qu'on avait des fonds européens et ils ont tardé à venir, 2-3 ans. Les commerçants ont avancé de l'argent. C'est le département de la Nièvre qui a bouché les trous. L'Europe, c'est loin, Bruxelles, c'est assez loin, les fonds mettent du temps à venir. Ça a toujours été, les fonds européens, les fonds Feder à l'époque, et encore aujourd'hui… C'est embêtant.
Il n'y a pas d'opposition ? C'est une action, j'en ai parlé à la présidente tout à l'heure, je lui ai dit qu'il fallait qu'on se rencontre rapidement et maintenant passer à l'acte au niveau du Fisac et des actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

12. Loi ALUR – Reconduction de la convention service application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Myennes
13. Loi ALUR – Reconduction de la convention service application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Neuvy-sur-Loire
14. Loi ALUR – Reconduction de la convention service application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Saint-Père

Charly Bruère
Conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme et par délibération concordante du 29 mai et du 3 juin 2015, les communes cocontractantes ont confié à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire dans le cadre d'une convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, via son service application du droit des sols (ADS). Cette convention a fait l'objet de modifications par avenant n° 1 en date du 2 novembre 2015 et n° 2 en date du 28 septembre 2016. Conformément à l'article 8 de la convention application du droit des sols, chaque commune a souhaité reconduire cette convention pour une période de 2 ans, contractualisée dans le cadre d'un avenant n° 3. La participation financière des communes calculée sur la base du coût complet de fonctionnement du service, selon le nombre d'actes par commune, proratisée en fonction de la nature des actes, reste inchangée.
Suivant les avis favorables de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et de la commission des finances, après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 de la convention application du droit des sols établi entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les communes contractantes de Myennes, Neuvy-sur-Loire et Saint-Père.

Ce rapport regroupe les points 12, 13 et 14.

Michel Veneau
Ça se passe plutôt bien avec les communes qui viennent instruire leurs dossiers au service urbanisme. Pour l'instant, ça évite à nos administrés voisins, les petites communes autour de nous… Pourquoi petite ? Tout à l'heure, Madame la ministre a dit : Monsieur le président, vous êtes la plus petite commune de la ComCom, sur les 30. J'ai dit : non, je ne suis pas la plus petite. Combien avez-vous d'habitants ? 187 habitants. Elle a ri un peu !

Là, toutes les communes qui viennent à notre service, ça se passe plutôt bien et ça évite aux administrés de se déplacer à Nevers. Ils ont tout sur place. Au niveau environnement, je pense que c'est une bonne démarche.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Il faut que je redemande au président. Je pensais que c'était Perroy. Menestreau, 130, 140 ? Ce n'est pas la plus petite. Le président est fier, ce n'est pas la plus petite.

Pas d'autres questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

15. Révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine / site patrimonial remarquable, passage en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)

Pascale Quillier
J'ai mes deux confrères près de moi, qui vont m'aider si je me trompe parce qu'on est ensemble sur cette commission, qui n'est pas houleuse, ça se passe pas trop mal quand même, avec l'architecte des Bâtiments de France, M. Lamourère.

Le projet de modification de l'AVAP SPR a déjà fait l'objet de plusieurs présentations devant la commission locale SPR CLSPR, les 22 mai, 8 juin, 20 juillet, 7 septembre. Puis d'une première phase de présentation partielle devant la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui s'est tenue le 13 septembre 2018 à Besançon. La présentation réglementaire du projet arrêté sera faite lors de la prochaine séance de la CRPA qui aura lieu le 6 décembre 2018 à Dijon. Ce projet s'inscrit dans l'esprit d'une révision partielle sans modification du périmètre. A l'issue de la première phase, après un bref historique, des procédures de protection patrimoniale ZPPAUP en 2007, AVAP en 2012, un premier diagnostic a permis de définir les principaux objectifs du projet de révision de l'AVAP SPR dans le plan de valorisation de l'architecte et du patrimoine (PVAP). Il s'agit de reprendre et d'améliorer la servitude existante selon les points suivants : carte des qualités architecturales, limites du systématisme dans la catégorisation des immeubles, inadaptation de certains éléments de la légende, erreur d'appréciation et/ou de rapport des enquêtes, inachèvement de la classification, graphisme difficilement lisible. Le plan de zonage : erreur de tracé des limites par rapport au parcellaire, incohérence ponctuelle avec la carte des qualités, échelle mal adaptée. Le règlement : blocage sur des points particuliers, PVC ou matériaux de couverture, obsolescence par rapport à l'évolution du cadre réglementaire, complexité et redondances de la rédaction.
La reprise de la catégorisation des immeubles doit permettre de débloquer des situations particulières bien identifiées. L'îlot de l'ancien château : le lieu est particulièrement impacté, l'aménagement et la valorisation des espaces autour de l'ancien château pose des problèmes de sécurité et de fonctionnement urbain concomitamment avec la volonté de valoriser l'aspect patrimonial des lieux prévu dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville.

Blocage du développement urbain : une maison en ruine à Villechaud, indémolissable. Des serres désaffectées rue Paul Bert.
Ces points ont été présentés à la CRPA du 13 septembre à Besançon, qui les a pris en considération, tel que rapporté dans son compte rendu.
Évolution du contexte réglementaire : depuis cette première présentation devant la CRPA, un nouvel arrêté du ministre de la Culture, paru au JO le 16 octobre 2018, défini une légende pour les PVAP sensiblement différente de celle utilisée initialement pour l'AVAP de Cosne-Cours-sur-Loire. Cette nouvelle norme nous amène à redessiner entièrement le document graphique de l'ancienne AVAP. Le dossier du PVAP comporte trois volets : le rapport de présentation, le règlement et le document graphique.
Le rapport de présentation : il est proposé de ne pas le modifier, qui conserve ses qualités de diagnostic patrimonial, qui est complet et didactique. Il succède au rapport de présentation de la ZPPAUP qui lui aussi conserve sa pertinence.
Le règlement, partiellement réécrit pour être mis à jour.
Le document graphique : par mesure de cohérence et de simplification, il est proposé de réunir en un seul document le plan de zonage réglementaire et la carte des qualités architecturales. Ce nouveau document graphique unique présente les dispositions suivantes : 4 planches de format A0 à l'échelle de 1/5 000e, couvrant tout le territoire communal par assemblage ; un cahier A3 de détail des zones bâtis, centre ancien et faubourg, Cours, Villechaud et les hameaux à l'échelle de 1/2 000e simple agrandissement, extrait des planches au 1/5 000e. Ces planches de détails d'un format facilement manipulable permettront de lire clairement le repérage de chaque immeuble et sa classification. Pour ce qui concerne les zones, leurs périmètres sont intégralement conservés, mais redessinés avec précision pour s'adapter au tracé des parcelles. Concernant le bâti, les catégorisations ont été analysées et modifiées, le cas échéant. Pour plus de clarté à ce stade, les bâtiments sont le classement a été modifié, sont cernés d'un trait bleu. Celui-ci sera supprimé dans le document final. La nouvelle légende normalisée a été appliquée. C'est un modèle qui peut être adapté localement. Ainsi, la classe intermédiaire architecture traditionnelle de qualité, qui existait dans l'AVAP, a été maintenue avec un graphisme s'intégrant dans la nouvelle charte colorimétrique du ministère.

Après avoir entendu le rapport présenté, suivant l'avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, tel que présenté, et décide d'autoriser le maire à présenter le dossier lors de la prochaine réunion de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Michel Veneau
Vous avez bien expliqué les contraintes de ce nouveau programme. C'est le 3e : ZPPAUP, AVAP et SPR maintenant. Il fallait bien qu'on modifie ces règlements. Au centre ville, il y a plus de 200 maisons, je crois, qui vont changer de catégorie. Soit amélioré ou déclassé complètement. J'ai représenté la ville à Besançon, à la commission, la Drac, avec Bernard Cretel. Il y a eu des mots très forts de la part de la commission contre la ville de Cosne. Pas par rapport à ce que nous faisons là, mais ils nous ont dit : vous allez payer deux fois. Les subventions de l'État, pour la première fois, pour l'AVAP, c'est de l'argent perdu. La commission n'était pas contente. J'ai le rapport de la commission. La présidente de commission a dit : chers collègues, on a une mission, directive de l'État, c'est l'Action

Cœur de Ville. Maintenant, on est obligé d'y aller. Et l'État va remettre de l'argent pour ce SPR. Mais ils ont un peu courbé l'échine. C'était difficile à accepter. On avait déjà eu deux programmes pour le patrimoine. Avec l'Action Cœur de Ville, ça va nous permettre de faire avancer. Mais il y a beaucoup de choses qui vont être revues sur la ville. Faciliter le travail au niveau des gens qui vont travailler. Parce qu'aujourd'hui, on ne s'y reconnaît pas. On a travaillé en commission, on ne peut pas travailler là-dessus aujourd'hui. C'est le document qui a été sorti par un cabinet… C'est comme ça. Ce n'est pas de la polémique. Je veux dire que des fois, on a affaire à des cabinets qui sont un peu loin de la réalité. C'est dommage. Après, on recommence. A la Drac à Besançon, maintenant, ce n'est pas des gens qui rient beaucoup. Ils étaient 18 autour de la table. Mon intervention a duré 20 minutes. L'architecte, ça a duré un quart d'heure, et après, ils ont dit le reste. Et nous, on est sortis. Ce sont des gens qui peuvent vous dire non, terminé, vous rentrez chez vous.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Oui, tout a fait, dépensé. Avec des financements d'État. C'est pour ça que la commission de la Drac est très vigilante sur les dépenses. Et elle a raison. Par rapport au rendu. Ils ont discuté par rapport au rendu. Il faut qu'on fasse très attention. Ce sont des cabinets, des professionnels qui l'ont fait à l'époque. Ce n'est pas les élus qui sont mis en cause, ce sont les cabinets qui sont venus. Ils ont eu des mots très forts, pas par rapport aux élus. C'est nos prédécesseurs, mais ce n'est pas par rapport à eux. Scandale d'État, ils ont prononcé ce mot, au niveau des fonds publics. Et c'est pour ça qu'on était montré du doigt. C'est vrai que quand on fait des révisions comme ça, il faut faire attention, il faut être très vigilant. Mais tout le monde peut se faire avoir. Le problème, que ce soit un PLU, une révision, l'AVAP ou autre, vous êtes en commission, on vous met à l'écran et on passe des images, quelques textes, on vous explique, quelqu'un commente. Ce sont des professionnels. Et ça passe. A la fin, on approuve en conseil municipal et il y a des choses qu'on n'a pas vues. Et deux ans pour le faire. Malheureusement, tout le monde se fait avoir. Il faudrait que l'État nous dise, que les préfets nous disent : attention, soyez vigilants quand vous faites venir des cabinets pour instruire ces dossiers. Il faudrait qu'on soit plus vigilants, qu'on soit entourés de gens dans nos services aussi. Les élus, on se fait endormir, il faut le dire.

Christian Delas
Il y avait l'architecte des Bâtiments de France, deux architectes de l'urbanisme, deux cabinets…

Michel Veneau
Il y avait deux cabinets, l'architecte des bâtiments, et tout. Ce qui est étonnant, c'est que le même architecte qui faisait partie de la commission, aujourd'hui critique ce qu'il a fait, ce qu'il a approuvé. C'est incroyable. C'est terrible. C'est quand même de l'argent qui est dépensé. Et la Drac, ils n'aiment pas ça. Ils sont très vigilants là-dessus et ils ont raison. J'ai fait le déplacement à Besançon, j'ai emmené les gens de Nevers, ça s'est bien passé. En revenant, à M. Lamourère, j'ai dit : vous n'avez pas compris que c'était un peu pour vous, que vous avez une part de responsabilité ? Je lui ai dit dans la voiture, c'est moi qui conduisais. Je pouvais lui dire. Gentiment, mais c'est vrai. A un moment, il faut qu'on fasse attention. C'est quand même de l'argent public, tout ça, que ce soit la collectivité ou

l'État. Mais ça avance. Je pense qu'on aura un document où les gens pourront travailler dans de meilleures conditions.
Après, on verra l'évolution. Avec les services de l'urbanisme au niveau de l'État.

Pas d'observations ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

16. Bail à construction sur le site de l'aérodrome au profit de M. Marconnet

Pascale Quillier
M. Marconnet envisage de créer une société afin de développer différentes activités d'ULM : préparation au brevet de pilote, baptême de l'air, prestation à destination des entreprises, etc. Dans cette perspective, il souhaite disposer d'une emprise foncière sur le site de l'aérodrome pour la construction d'un hangar qui permettrait l'accueil de ces activités. Cette initiative privée permettrait de développer et de dynamiser le site de l'aérodrome. L'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet est de 300,80 m2, à prendre sur la parcelle BH524 issue du domaine publique aéronautique. Le terrain sera mis à disposition du preneur sous forme d'un bail à construction pour une durée de 40 ans. La location est accordée moyennant une redevance annuelle fixée à 0,50 €/m2, soit 150,40 €/an. Le preneur aura à sa charge la taxe foncière, ainsi que les frais relatifs au découpage parcellaire.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la conclusion d'un bail à construction sur le site de l'aérodrome, au profit de M. Marconnet ; dire que ce bail sera conclu pour une durée de 40 ans à compter de la signature de l'acte authentique aux conditions rappelées ci-dessus ; autoriser Monsieur le maire à signer l'acte à intervenir et à effectuer toutes formalités.

Andrée de Sainte Croix
A qui appartiendra le hangar qui sera construit ?

Pascale Quillier
Après 40 ans, il appartiendra à la ville de Cosne. C'est un bail à construction. Il va entretenir ce hangar, l'exploiter, etc. Mais au bout de 40 ans, il revient à la commune.

Andrée de Sainte Croix
Qui paie la construction ?

Pascale Quillier
Lui. Sur l'aérodrome, ça fait partie de l'activité aéronautique de l'ensemble. A Villechaud, on vole. Il y en a qui chantent, nous, on vole.

Michel Veneau
C'est comme le bail emphytéotique, c'est pareil. L'exploitant construit et au bout du bail, ça revient à la collectivité.
Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

17. Cession de la parcelle ZD0155 située lieudit « Champ des Esserts »

Pascale Quillier
A l'issue d'une procédure de bien vacant et sans maître, la commune a procédé à l'acquisition des biens immobiliers de la succession de M. Charbonnel. La Ville a choisi de mettre en œuvre cette procédure afin de remédier à l'état d'abandon des parcelles et d'en assurer la valorisation. A cette fin, la commune a reçu une proposition d'acquisition de M. Joël Carroué pour la parcelle ZD155 située Champ des Esserts, d'une superficie de 2 507 m2. Le prix de vente convenu a été fixé à 360 €. L'acquéreur prendra en charge les frais notariés.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de la parcelle cadastrée ZD155, dire que la vente sera réglée par acte notarié et autoriser Monsieur le maire à signer l'acte à intervenir.

Michel Veneau
Ce sont des biens sans maître que l'on rétrocède aux riverains ou à des gens qui sont intéressés. Des bois ou des parcelles dans les villages.

Pascale Quillier
C'est un service public, un service pour le bien de nos concitoyens sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Ces parcelles, il faut les rétrocéder assez rapidement pour que ça ne tombe pas en friche, que ça ne reste pas à l'abandon.
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

J'ai lancé hier au festival -c'est peut-être ce qui a fâché M. Dherbier- que la séance n'était pas terminée pour nous. M. l'adjoint, vous êtes témoin. Que ce soir, c'était important parce qu'on va passer une délibération que M. Demay va nous lire sur l'évaluation de nos biens, pour créer cette salle de spectacle et de cinéma. C'est un moment important pour la ville de Cosne.

18. Demande d'évaluation par un commissaire aux apports de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma

Thierry Demay
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire porte le projet de rénovation de l'actuel cinéma, avec la création d'une troisième salle dans l'enceinte de la salle des fêtes, permettant d'accueillir des spectacles et d'avoir une activité de diffusion cinématographique. Pour ce faire, il est envisagé de créer une société d'économie mixte pour permettre la réalisation et la gestion de cet équipement. Dans le cadre de la constitution du capital social de la future société d'économie mixte, la Ville envisage de réaliser un apport en

nature, apport constitué de deux bâtiments, à savoir l'Eden cinéma et la salle des fêtes située impasse de la Madeleine. L'apport en nature serait réalisé en pleine propriété. Conformément aux dispositions des articles L228-8 et R225-7 du code de commerce, il convient de désigner un commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport qui sera fait à la future société d'économie mixte locale et correspondant aux deux immeubles ci-dessus désignés ; d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce, conformément aux dispositions du code de commerce.

Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à saisir le tribunal de commerce et déposer une requête pour désigner un commissaire aux apports.

Pour constituer la société, il faut un capital, qui peut être apporté soit sous forme de numéraire, soit en nature. En l'occurrence, ça serait l'apport des deux bâtiments. Pour ce faire, il faut que ces bâtiments soient évalués de manière monétaire. Donc, qu'un commissaire aux apports soit nommé. C'est l'autorisation qui sera donnée à Monsieur le maire de demander la nomination de ce commissaire aux apports.

Michel Veneau
C'est un moment important pour la ville.

Andrée de Sainte Croix
Ça veut dire que cette salle là reste dans le domaine public ou elle devient privée ?

Michel Veneau
Elle reste dans le domaine privé. C'est une SEM.

Thierry Demay
La SEM devient propriétaire des locaux, des immeubles. Par contre, il faut bien avoir à l'esprit que le capital de la SEM sera divisé en parts sociales. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire restera majoritaire à ce capital. Ce qui signifie que quoi qu'il se passe, on aura toujours notre mot à dire sur l'utilisation et le devenir de ces bâtiments.

Michel Veneau
Il y aura aussi des apports privés, privés publics, qui seront actionnaires dans cette future SEM.

Thierry Demay
Le gérant aussi va participer au capital, le gérant actuel du cinéma, parce qu'il croit à notre projet. Comme il y croit, il va mettre de son argent personnel pour monter cette société d'économie mixte. L'Adeb en fera partie aussi, et une série d'investisseurs privés qui y croient. On a vu tout à l'heure avec la ministre la personne de la Caisse des dépôts qui participera au financement et aux acquisitions de parts sociales.

Michel Veneau
La totalité, l'ensemble du bâtiment. Le bateau entre les deux bras du Nohain. Les 3 salles. On vous expliquera quand on repassera une délibération, le fonctionnement, quand la SEM sera créée.

Thierry Demay
Quand les actes se dérouleront, on expliquera ce qu'il en est. Parce que c'est un peu complexe, et à chaque fois, il peut y avoir des points de blocage. On préfère aller petit à petit, pas à pas, de façon à arriver au but, c'est-à-dire la création d'un point d'intérêt supplémentaire pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, et notamment son centre ville. Pour ça, il faut penser que c'est un objectif qu'il y ait un point d'intérêt, cet ensemble de salles de spectacles et de cinéma, la possibilité d'aller jusqu'à la Loire de manière beaucoup plus pratique avec le quartier ouest, et la création des restaurants, qui vont permettre un apport. Les personnes qui viendront au cinéma pourront aller au restaurant, et inversement. Ça permettra de donner un peu plus d'attrait à notre commune.

Michel Mézy
Je voudrais donner un coup de chapeau à Marguerite Michel, présidente de Trait d'union 58, pour dire que nous avons eu 300 entrées supplémentaires. Cette grande salle, que nous attendons avec impatience, va nous permettre d'accueillir dans de bonnes conditions ces personnes que malheureusement on a refusées l'entrée. Le festival s'est très bien passé, dans une très bonne ambiance. C'est vraiment un événement important pour la ville de Cosne. Merci à Trait d'union 58 et à sa présidente.

Michel Veneau
Je disais que c'était un moment important parce que la partie culturelle de Cosne, le centre de cette partie ancienne de Cosne, de la médiathèque, vous avez l'école de musique, toute cette partie, toutes ces salles, jusqu'au Vieux château, avec le patrimoine, les voies douces qui iront jusqu'à la Loire. Je crois qu'il faut qu'on travaille pour essayer d'être plus attractif. L'idée, c'est d'amener du monde à Cosne. Que ce soit sur la partie culturelle, la partie détente, bords de Loire ou autre, il faut qu'on soit attractif. J'en ai parlé à Madame la ministre et je lui ai dit : notre point faible, c'est l'hébergement. Elle me dit : il faut y travailler. Elle m'a parlé de travail, pas de réunion, de blabla. Il faut travailler, Monsieur le maire. Il y a des partenaires : la Caisse des dépôts, plein de partenaires qui sont certainement en possibilité actuellement de nous aider à faire des actions pour amener les investisseurs privés pour l'hébergement. Tout ceci est quand même plutôt encourageant. Et il y a encore des choses à faire sur notre bassin.

Andrée de Sainte Croix
Ce n'est peut-être pas ma tasse de thé, les SEM et tout ça. Si j'ai bien compris, ça veut dire que les trois salles de cinéma ne seront plus du tout à la charge de la commune. Mais par contre, vous faites un parallèle avec la Chaussade et les restaurants. La Chaussade appartient bien toujours à la commune ?

Michel Veneau
Tout à fait. Le Palais de Loire… Jusqu'à tant qu'on pourra tenir au niveau du fonctionnement. Demain, si ça se passe mal pour des raisons diverses au niveau de l'État, de l'économie nationale… Demain, on ne peut pas savoir ce qui se passe, personne ne peut prévoir aujourd'hui ce qui va se passer dans 3-4 ans. Nous, on est incapable de le dire. Demain, soit on supprime des services – il faut dire les choses –, on augmente les impôts ou on emprunte. Et on garde tout notre patrimoine. Mais il faut quand même l'entretenir, le patrimoine, ce n'est pas tout d'être propriétaire, il faut l'entretenir. Vous

avez vu l'état de nos églises, l'église Saint-Jacques. On va faire un dossier à la Drac, c'est prévu. La chapelle de Villechaud qu'on souhaite aussi… C'est normal. Il va falloir faire des choix dans les années futures. Si quelqu'un peut faire mieux, que les Cosnois leur donnent les clés. Si quelqu'un peut faire mieux que nous, je veux bien. Mais il n'y a pas de miracle dans la vie. Si on ne travaille pas, si on ne fait pas des efforts, si on n'est pas rigoureux, on n'y arrive pas. C'est ma conclusion. J'ai un petit passé, petit, mais je connais un peu la vie publique et les collectivités depuis plus de 40 ans. Je m'aperçois que les communes qui ont fait des efforts ne s'en sortent pas trop mal. Elles ont eu aussi peut-être un peu de chance. La chance, ça compte. Et elles ont un peu anticipé.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Pourquoi pas ! Si demain, il y a quelqu'un qui voit ça sur les réseaux, en Irlande, un investisseur potentiel, pourquoi pas ! Il ne faut rien négliger. Moi, j'ai toujours dans ma mémoire le directeur de l'hôpital de Nevers, Duchêne, qui m'a dit : Monsieur le maire, pour les médecins, on ne négligera rien, si on a une opportunité, on récupère un médecin, si vous en avez une, vous le faites et tous ensemble, on doit arriver, petit à petit, pas à pas, à récupérer des professionnels. Il faut persister, la vie, c'est difficile. Vous avez bien vu le contexte, c'est difficile et ça ne sera pas facile demain. Si on ne se sert pas les coudes, ça sera encore plus dur. Mais nous, on va y arriver parce qu'on a l'envie. Je crois qu'on a une belle région, et si on n'est pas capable d'exploiter cet outil… On a la Loire, un environnement très favorable avec nos vignobles, tout ce qu'il y a autour, des gens qui ont un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne… Tous ces gens, il faut les garder chez nous et en faire venir d'autres. On doit y arriver.
Pour les salles, on en reparlera et on va vous expliquer, dans quelques mois, comment ça va fonctionner. Ça va bien se passer. Il y a eu les cérémonies du 11 novembre, on a rencontré beaucoup de gens. L'après-midi à Cours, j'ai voulu parler avec les gens des associations, je leur ai posé la question. Ils m'ont dit : pour l'instant, on a réservé des salles, on n'a pas de problème. On verra dans l'avenir, on en reparlera dans deux ans. Mais je crois que ça va plutôt bien se passer pour les associations.

Andrée de Saint Croix
Je n'arrive pas bien à comprendre. L'opération Cœur de ville, on reçoit de l'argent public. Pourquoi on reçoit de l'argent public pour privatiser l'Eden par le biais de la SEM ? Puisqu'elle n'appartiendra plus au domaine communal, au domaine public. C'est ça que je ne comprends pas.

Thierry Demay
Ce n'est pas privatisé puisque c'est une société d'économie mixte. C'est-à-dire qu'il peut y avoir des capitaux privés et publics. En l'occurrence, les capitaux publics seront plus importants que les capitaux privés. C'est pour ça que c'est une société d'économie mixte, plutôt que d'être une SAS ou une SCSU, etc.

Michel Veneau
C'est ce qu'on appelle les actions publiques-privées. Là, le public sera majoritaire.

Denis Mangeot
On fait appel à des investisseurs privés. Sinon le M de SEM ne fonctionnerait pas.

Michel Veneau
Tout à fait.

Michel Mézy
Je voudrais rappeler qu'on a 8 salles des fêtes.

Michel Veneau
Vous le notez bien, ce que Monsieur Mézy nous dit depuis deux ans, quand on a parlé amélioration de salles, rénovation, est-ce qu'on s'en sépare, etc. C'est lui qui nous en a parlé la première fois, l'adjoint à la culture.

Michel Mézy
Il y a eu des débats ensemble, le patrimoine était très important et on ne pouvait pas indéfiniment le multiplier. C'est pour ça qu'on a pris des décisions qui sont des décisions un peu difficiles, mais des décisions qui ont reçu une bonne écoute. Aujourd'hui, ces décisions se concrétisent avec la ministre et je trouve que cette journée à Cosne-Cours-sur-Loire est très importante.

Michel Veneau
Si demain on a besoin d'un espace plus grand, on a des espaces. On a plein d'espaces à Cosne. Des investissements ont été faits depuis 88 à Cosne. Une grande salle de sport, tout. Il faut que ce soit utilisé à bon escient, il faut avoir du bon sens, tout simplement.

Micheline Henry
Les salles de sport sont utilisées.

Michel Veneau
Le jour où on a besoin exceptionnellement, comme on l'a fait pour Elodie, comme on l'a fait pour d'autres… C'est une fois tous les… Ou la bourse aux vêtements. Si on n'est pas capable de gérer ça, il vaut mieux que je rentre chez moi. En tant que maire, si je ne suis pas capable de gérer les salles, avec le nombre de salles, les équipements qu'on a à Cosne, il faut qu'on arrête. Il faut être sérieux. Il ne faut pas que ce soit le contribuable qui paie. On peut créer des sales, on peut emprunter plus. Mais M. Demay nous a présenté le tableau des emprunts tout à l'heure. A un moment, il faut rembourser le capital et les intérêts. Tout ceci est une question de volonté et j'ai la volonté de mettre à disposition de toutes les associations cosnoises et des professionnels des espaces publics, qu'on pourra louer pour les spectacles. Ça se pratique dans beaucoup de villes. Ça fait 25 ans qu'on en parle, de tous ces espaces.

Michel Mézy
Comme les services techniques.

Michel Veneau
On en parlera un autre jour, ça sera un autre débat.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

D. AFFAIRES TECHNIQUES

19. Protocole d'accord transactionnel relatif à la résiliation du marché concernant l'extension du réseau d'assainissement de la commune

Charly Bruère

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a confié un marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur son territoire au groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés SADE CGTH, qui est le mandataire, SCTP et Eurovia Bourgogne, pour un montant de 5 089 250,06 € HT. Il est composé en plusieurs tranches. Ce marché n° 17008 a été signé par la Ville le 20 avril 2017 et notifié par une lettre n° 006/2017 du 2 mai 2017. Par ordre de service n° 1, le groupement a été invité à démarrer les travaux de la tranche ferme à compter du 9 mai 2017. Il s'est alors exécuté. Par avenant n° 1 et signé le 16 janvier 2O18, le délai d'exécution de la tranche ferme a été prolongé d'un mois. Puis par lettre du 12 janvier 2018 n° 01/2018, la tranche optionnelle n° 1 était affermie. Par ordre de service n° 7, le groupement a été invité à démarrer la période de préparation à compter du 5 février 2018. Un ordre de service d'arrêt a été émis avec prise d'effet le 5 avril 2018. Une fois les travaux de la tranche ferme, secteur Bouchery, achevés, les parties ont constaté, en janvier 2018, des résurgences d'eau au niveau des regards situés en contrebas de la route de Cours, vers l'autoroute. Les affaissements sont ensuite apparus au droit de certaines tranchées réalisées par le groupement. Ce dernier a alors mis en œuvre des mesures conservatoires, en reprenant ces premiers désordres. Le 25 mai 2018, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a prononcé la réception avec réserves des travaux de la tranche ferme. Une réserve portait précisément sur les tassements précités. L'ensemble des réserves devaient être levées pour le 20 juillet 2018. En parallèle à la réception des travaux, les discussions ont eu lieu entre les parties afin de connaître la cause des affaissements. A la demande du maître d'œuvre, des investigations ont été menées par la société SADE CGTH. Cette dernière a mandaté à cet effet le cabinet Ginger avec comme mission d'identifier les causes des désordres. A l'issue de ces investigations, il a été reconnu par l'ensemble des parties que la cause des affaissements résidait dans la circulation d'eau souterraine dans les tranchées, celle-ci entraînant les particules fines des remblais mis en œuvre par l'entreprise. Il semblerait que les prescriptions du CCTP aient été mal interprétées. Ces deux phénomènes conjugués seraient à l'origine d'un tassement des matériaux. Par contre, le groupement des maîtres d'œuvre a par ailleurs relevé que certaines coupes types de remblais prévues au marché n'ont pas été respectées par l'entreprise et que cet écart constituait une deuxième cause aux affaissements. Le groupement d'entreprises a contesté cette position. Un désaccord est alors né sur les origines des causes, sur leur part dans les désordres et par conséquent, sur les responsabilités encourues par chaque partie. Dans ce contexte, les parties ont cependant accepté de rechercher une solution amiable à ces litiges, afin de leur mettre un terme et de limiter la gêne occasionnée aux usagers de la voie publique. Après de nombreux échanges et plusieurs réunions, elles ont convenu de conclure le présent protocole d'accord.

Le coût des prestations s'élève à 26 450,40 € HT pour 642 m2, soit 41,20 € HT/m2. [C'est pour remettre à niveau la chaussée de la route de Cours.] Dans le cadre de concessions réciproques et afin de mettre un terme au différend cité en préambule, les parties acceptent que ce montant ne puisse rester à la seule charge du mandataire du groupement. En conséquence, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre acceptent de participer financièrement à ces réparations dans la limite et conditions décrites ci-dessous.

La SADE CGTH conserve à sa charge un tiers du coût total des mesures précitées, soit 8 816,80 € HT. Elle renonce ainsi à ses autres demandes indemnitaires en lien avec les études et les réparations déjà effectuées à la date de la signature du présent protocole. [C'est normal puisque les investigations, c'est le mandataire qui les avait demandées.] La commune et le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage également à conserver à conserver à leur charge un tiers du coût total des mesures précitées, soit 8 816,80 € HT chacun. A l'issue de ces nouveaux travaux, le groupement ne sera pas exonéré des garanties contractuelles du contrat.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel entre la commune et le groupement d'entreprises conjoints, composé des sociétés SADE CGTH, mandataire, la SCTP, Véolia et Eurovia, pour la résiliation amiable du marché précité, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole d'accord, à effectuer toutes formalités y afférentes.

Michel Veneau
Les travaux vont pouvoir commencer après ce conseil. C'est important. Nous venons de signer le protocole avec tous les partenaires, les entreprises.
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

INFORMATION

Une information. J'ai reçu la démission de Madame Marie-Jeanne Cornette pour raisons professionnelles. Elle est partie de Cosne. Elle sera remplacée par Madame Sylvaine Bergin qui est sur la liste la personne qui vient derrière et qui sera présente au prochain conseil municipal.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

J'ai 5 questions du groupe du Front de gauche.

On s'est rapproché de la loi, bien sûr. En général, les collectivités s'appuient sur les lois de la République.

Je vous informe que conformément à la loi 2016-1321 du 7.10.2016, les collectivités doivent donner accès aux documents administratifs à leurs administrés.
Je vous laisse prendre contact avec les services pour voir les documents, vous prenez rendez-vous. J'en ai parlé à M. Lebossé. Pour les autres questions, en ce qui concerne la faisabilité, les chiffres d'affaires, les études, je veux bien vous recevoir pour vous donner tous les éléments qu'on a en notre possession en mairie. C'est peut-être mieux. Il y a la CCI, l'Adeb. On a tous les éléments.
D'autre part, le diagnostic qui a été réalisé cet été par le cabinet Tracés Urbains, Action Cœur de Ville, il y a des gens qui se sont promenés pendant quelques jours, ils ont questionné les gens, ils sont venus au marché, ils ont fait un rapport. Le diagnostic sera mis en ligne à partir de la semaine prochaine. En mairie.

Micheline Henry
C'est trop épais, on ne peut pas le passer…

Michel Veneau
130 pages. Un résumé a été fait par les services, qui est très bien. Ce diagnostic est intéressant, qui a été fait par des gens de l'extérieur. Ils ont questionné, ils ont bien examiné la situation de Cosne. C'est très intéressant. Il faut le lire et le relire. Je l'ai lu deux fois et c'est plutôt positif pour notre bassin de vie et pour Cosne. Sinon, vous prenez rendez-vous et on voit pour vous donner d'autres explications si vous le souhaitez. On aura tous les éléments.

Andrée de Sainte Croix
Dans la question 4, quand on a vu les avis de publicité pour les deux restaurants, c'était marqué que ce n'était en aucun cas une commande de la personne publique. On n'a pas compris ce que ça voulait dire. C'est bien la commune, donc c'est bien public.

Michel Veneau
L'avis de publicité en date du 1er août 2018, bien qu'apparaissant dans la rubrique marché public du site de la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire, mentionne que les deux conventions d'exploitation du fonds de commerce sur le domaine public pour les sites de la Chaussade et du Palais de Loire ne sont en aucun cas une commande de la personne publique, c'est une commande qui émane…
Depuis le 1er juillet 2017, toute commune qui permet à une personne d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, est tenue d'organiser une procédure de sélection préalable des candidatures, notamment de réaliser des mesures de publicité permettant à tout candidat potentiel de se manifester. Article de la loi L2122-1 du CG3P. La délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public est désormais subordonnée au respect de ces règles.

Andrée de Sainte Croix
Ça ne répond pas à la question : pourquoi ce n'est pas une commande de la personne publique.

Michel Veneau
Je continue.
Lorsque l'on évoque que ces mesures de publicité ne sont en aucun cas une commande de la personne publique, cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un marché public. En effet, le marché public est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre la collectivité et un prestataire ou fournisseur, pour répondre à un besoin de la mairie en matière de travaux, fournitures ou services. Dans le cas de ces autorisations, le bénéficiaire ne fournit en aucune manière une prestation à la mairie, mais développe une activité économique gérée pour son compte et à ses risques et périls. Il verse en contrepartie une redevance pour l'occupation du domaine public.
Vous avez votre réponse. Vous allez la trouver dans le…

Andrée de Sainte Croix
Je peine beaucoup à lire parce que ma vue baisse considérablement.

Michel Veneau

Le mieux, c'est que vous reveniez parce qu'on a des informations à vous donner au niveau des études de marché, ce qui a été fait par la CCI. Ce qui m'a alerté depuis 3 ans, c'est que des gens de Paris sont venus nous voir, ils nous ont dit : sur les bords de Loire, vous avez des sites, et on recherche à installer des restaurants sur les bords de Loire. Il n'y a pas que la Chaussade qui a été vue. Les gens sont venus de Gien jusqu'à Nevers. Ce sont des opportunités. Si on ne le fait pas, d'autres le feront. Les gens iront sur Gien ou à La Charité. Je n'ai rien contre mes collègues des autres communes, mais on pense à nous quand même. Ce qu'on cherche, c'est développer Cosne-Cours-sur-Loire et notre bassin de vie. Quand on me dit qu'il n'y avait pas de nom, j'ai les noms dans mon bureau, mais c'est du droit privé. Je vous les donnerai mais vous ne pourrez pas les diffuser. Le droit privé reste le droit privé. Le maire doit respecter le droit privé. Il y a des choses qu'on ne peut pas dévoiler. Même si la presse me le demande. Je peux dire les noms à la condition que j'ai l'autorisation des gens qui sont venus. Sur un dossier pour la Chaussade qui avait été instruit, l'étude avait été faite, les gens, quand ils ont vu que cela allait se faire, que quelqu'un allait reprendre la Chaussade, ils ont appelé et on a renvoyé leurs documents chez eux. Et c'est normal. C'est du droit privé. Le droit privé, ça se respecte. Ce n'est pas du public.

Andrée de Sainte Croix

Tout à l'heure, on a évoqué le bail emphytéotique pour les Terrasses de l'île. Pourquoi est-ce que la commune ne fait pas la même chose pour l'exploitation du commerce des Terrasses de l'île puisque ça appartient à la commune ?

Michel Veneau

Ça n'appartient pas à la commune. Les murs appartiennent au comte de Vogüé, quand M. et Mme Bachimont, ou d'autres repreneurs s'il y en a d'autres… En fin de bail, si demain, l'exploitant du restaurant arrête, les murs reviennent propriété de la famille de Vogüé. C'est un droit du sol, c'est une obligation. Nous avons reloué, renouvelé le bail à la famille de Vogüé, à hauteur de 13 hectares. Sur les 13 hectares, nous avons 4 baux. Nous avons négocié avec la famille de Vogüé et nous avons réussi à faire 4 baux commerciaux : le canoé-kayak, le camping, le restaurant et les jeux. Ceci veut dire qu'au niveau du privé, les gens sont intéressés et ils vont investir sur Cosne. C'est pour ça qu'on a négocié. On a payé un peu plus cher un bail commercial. On l'a en mairie. Les gens qui exploitent, il faut qu'ils nous redonnent par rapport au droit du sol. Mais en finalité, en fin de bail, ça revient bien au propriétaire, pas à la Ville de Cosne. C'est comme le bail que Mme Quillier vous a énoncé tout à l'heure. Avant, la famille de Vogüé, avec le site, nous avions un bail civil, pas un bail commercial. Les gens exploitaient à leurs risques et périls. Ce qu'on est arrivé à négocier avec la famille de Vogüé, c'est un bail commercial sur l'ensemble du site. Je pense que c'est un plus parce que les gens investissent beaucoup. On a quand même resigné avec le camping, avec une société, avec les jeux. Quand ils ont vu le bail, il n'y a pas eu de discussion. Ils ont compris que si demain, les gens des jeux mettent quelque chose en dur, c'est à leurs risques et périls.
Le droit privé, on ne va pas rentrer dedans. On reste dans notre droit. Le public. La Ville de Cosne, famille de Vogüé.

Nous allons clore cette séance. Merci beaucoup. N'oubliez pas d'aller signer.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal